



Essonne
TERRE D'AVENIRS



FEMMES SOLIDARITÉ 91

RAPPORT D'ACTIVITÉ

COMMUNAUTÉ
JEUNESSE

10, quai de la Borde
91 130 RIS-ORANGIS
01 70 58 93 37

2023



SOMMAIRE

I. L'HEBERGEMENT	5
a. Les admissions	8
b. Les personnes hébergées	9
c. L'accompagnement spécialisé	11
d. Les sorties.....	23
II. LE LÉAO	24
a. L'écoute	25
b. L'accueil et l'accompagnement.....	30
c. La domiciliation administrative	35
d. La consultation psychologique.....	37
e. Les actions de formations, sensibilisation et prévention	37

L'Association COMMUNAUTE JEUNESSE avec son Etablissement FEMMES SOLIDARITÉ 91, créé en 1981, est l'une des 3 associations du département spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales avec leurs enfants, adhérente à la Fédération Nationale Solidarité Femmes.

Ses professionnelles sont engagées auprès de femmes plus nombreuses encore en 2023 tant au niveau de l'hébergement (avec l'ouverture de 30 places supplémentaires en 2022) qu'au niveau de l'écoute et de l'accueil (hausse du nombre des appels, d'appelantes et de femmes reçues au LEAO).

Elles dispensent également depuis de nombreuses années différentes actions de prévention et sensibilisation sur la question des violences conjugales et sur l'égalité Femmes-Hommes. Elles forment les forces de sécurité du Département depuis près de 30 ans.

En 2023 ce sont :

1377 appels soit 770 femmes écoutées

263 femmes reçues et accompagnées dont 52 femmes hébergées avec leurs 133 enfants

61 femmes domiciliées

463 adultes, 763 enfants, adolescents et jeunes rencontrés dans le cadre des actions de prévention

126 bénévoles et professionnels (agents communaux sensibilisés, services civiques...) sensibilisés

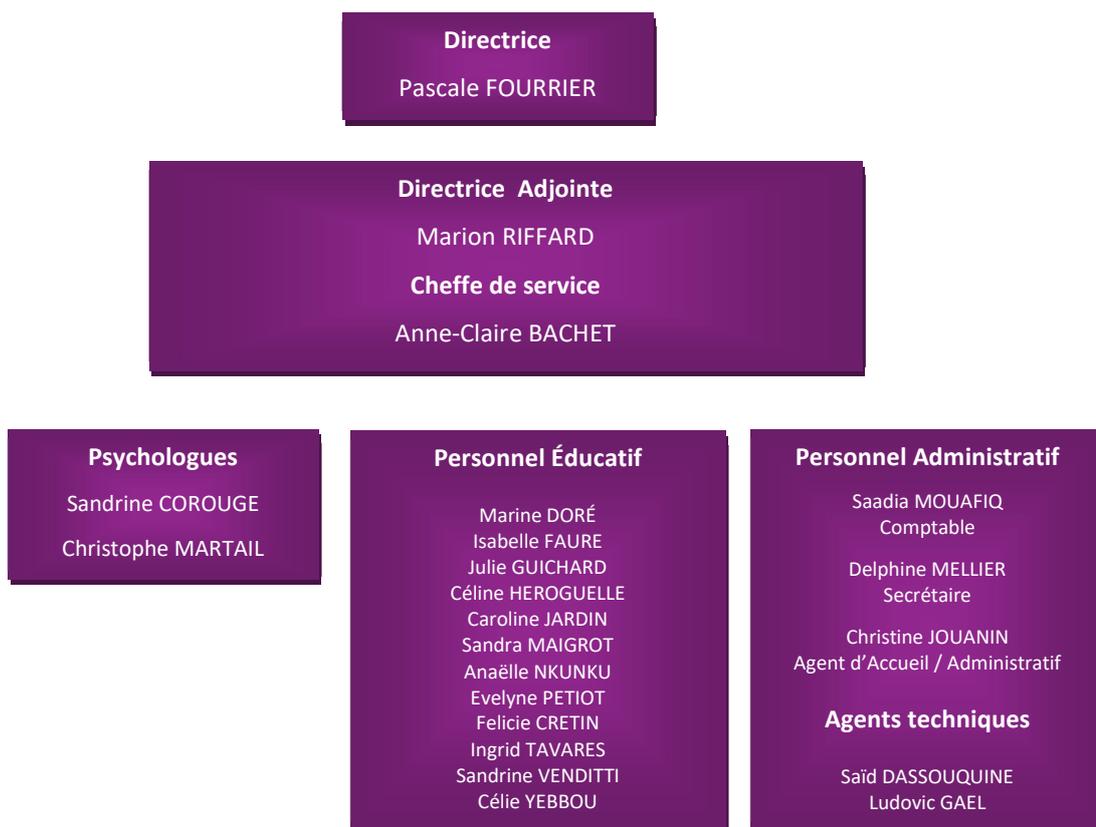
101 policiers et gendarmes formés

FEMMES SOLIDARITÉ 91 ne cible pas une tranche d'âge ni un milieu social spécifique, tant la violence conjugale touche un ensemble de catégories. Il est donc indispensable pour l'Etablissement de participer à déployer aujourd'hui les moyens de rendre les différents services existants sur le territoire, repérés, accessibles et utilisés par toutes celles qui en auraient la demande et le besoin.

L'Etablissement est ainsi également présent dans tous les espaces de réflexion et de co-construction partenariales, auprès de tous ceux qui en appellent à l'expérience, l'expertise de ses équipes et à leur capacité d'innovation, en participant ainsi à une meilleure coordination entre l'ensemble des acteurs : accompagnement des différents projets portés par les collectivités, travail autour du nouveau protocole hébergement animé par la DDFE, participation à la réflexion autour de la mise en place de l'aide universelle et du pack nouveau départ...

Apporter des réponses adaptées visant à lutter efficacement contre les violences faites aux femmes se fait nécessairement par le biais d'un repérage et d'une coordination claire et affirmée au niveau départemental par l'ensemble des acteurs institutionnels et associés impliqués.

ORGANIGRAMME



L'établissement est attaché à accueillir les stagiaires : 3 stagiaires – 1 stagiaire DEES 3^{ème} année en stage long
2 stagiaires C.E.S.F 2^{ème} année en stage court ont réalisé leur stage sur l'établissement en 2023.



⇒ **Un Centre d'Hébergement spécialisé** dans l'accueil des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfant : **140 places** dont **39** en insertion, **56** en CHU, **45** en Urgence ALTHO.

⇒ **Un Lieu d'Écoute, d'Accueil et d'Orientation – LÉAO** (Ecoute, Accueil, Suivis, Accompagnements, Consultations psychologiques, Domiciliation administrative

⇒ **Des actions de formation / sensibilisation / prévention** sur les questions de violences conjugales de l'égalité Femmes-Hommes.

Femmes Solidarité 91

LIEU D'ÉCOUTE, D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION
pour les femmes victimes de **violences conjugales**.

UNE ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE BIENVEILLANTE
des conseils adaptés à votre situation les lundis et mercredis de 9h00 à 17h30 et les mardis, jeudis et vendredis de 13h00 à 17h30
au **01 70 58 93 30**

UN ACCUEIL SUR PLACE
une professionnelle vous accueille sur rendez-vous de 9h00 à 18h00
au **01 70 58 93 37** Accueil gratuit et confidentiel
pour la mise en place d'un accompagnement dans vos démarches et / ou d'une consultation psychologique

Vous êtes isolée, vous ressentez de la peur, de la honte, de la culpabilité et vous n'osez pas en parler

Femmes Solidarité 91
Établissement spécialisé depuis 1981

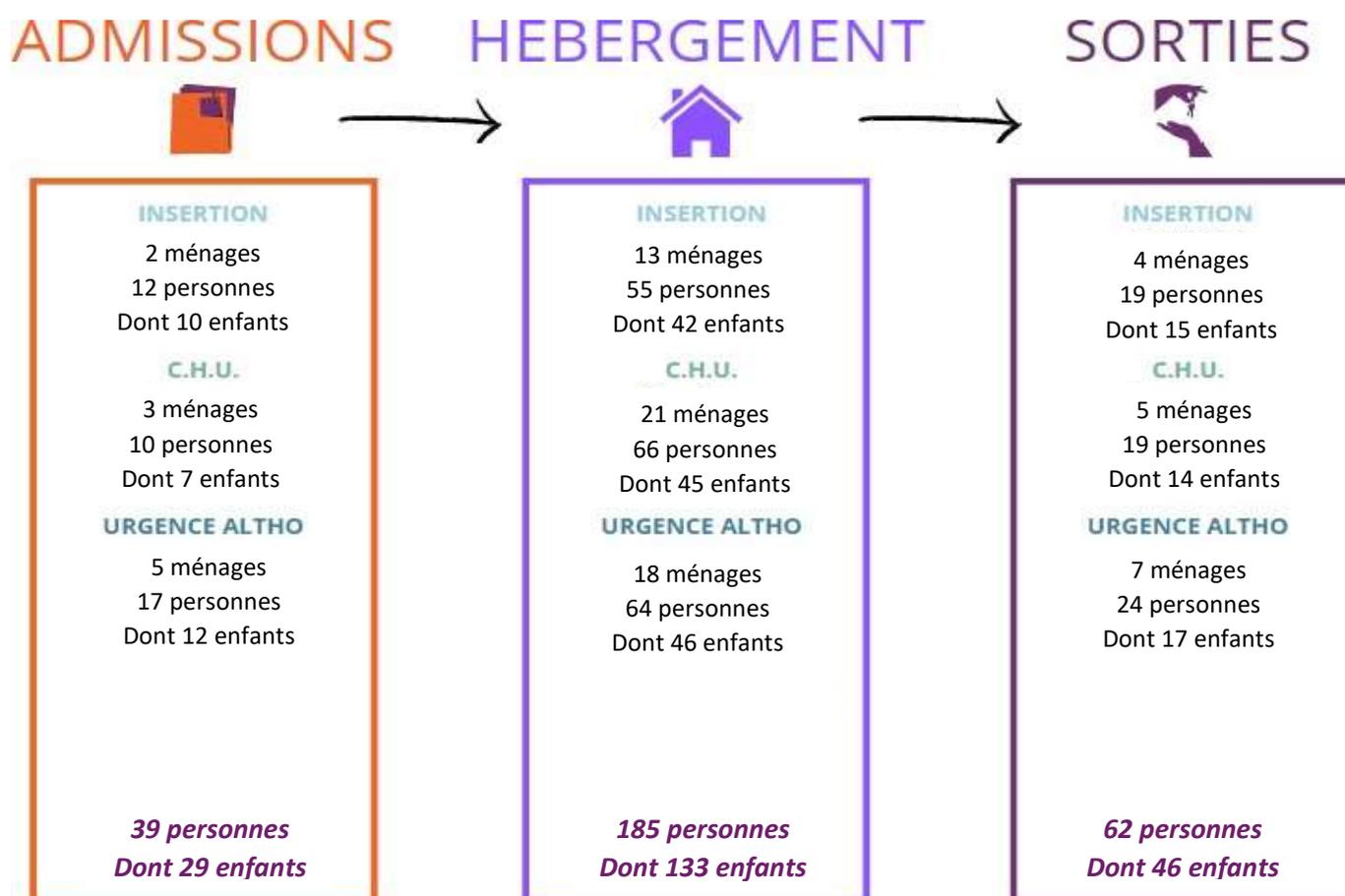
10 quai de la bordie Bâtiment A2
91130 Ris-Orangis

Toutes les violences conjugales
sont punies par la loi

FEMMES SOLIDARITÉ 91

SOLIDARITÉ

I. L'hébergement



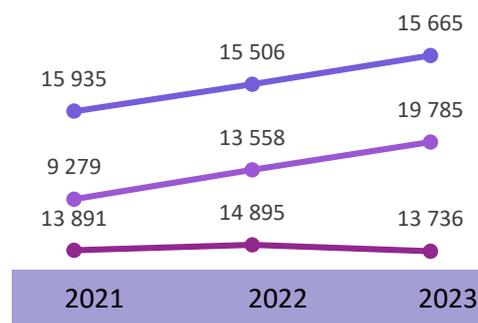
L'établissement Femmes Solidarité à travers son activité d'hébergement, **accueille et héberge de façon inconditionnelle des femmes victimes de violences conjugales avec enfants ou sans enfant, orientées par le SIAO.**

L'équipe composée de travailleurs sociaux (éducateurs/éducatrices, assistantes sociales et conseillères en économie sociale familiale) et d'un psychologue, propose un **accompagnement socio-éducatif global et personnalisé.**

L'activité d'hébergement, sur le critère victimes de violences conjugales, comprend 140 places réparties :

- **Sur 39 places d'INSERTION**, en application de l'article L345-1 du CASF, sont accueillies les familles et personnes qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale pour travailler à un logement adapté et autonome ;
- **Sur 45 places URGENGE FAMILLES**, dans le cadre du dispositif **ALTHO** (Alternative à l'HOtel) sont accueillies des familles anciennement hébergées à l'hôtel par le 115 afin de stabiliser leur hébergement et de travailler l'accès au logement autonome ;
- **Sur 56 places d'URGENGE**, en application de l'article L.345-2-2 du CASF, sont accueillies des personnes en rupture d'hébergement afin de répondre aux besoins fondamentaux et de mettre toutes mesures d'accompagnement visant à mobiliser les personnes autour d'un projet et à travailler à la recherche d'un logement adapté.

TAUX D'OCCUPATION		
INSERTION	C.H.U.	URGENCE ALTHO
96,49 %	96,80 %	95,37 %
13 736	19 785	15 665
Sur 14 235 Journées à réaliser	Sur 20 440 Journées à réaliser	Sur 16 425 Journées à réaliser



Le taux d'occupation du dispositif insertion est de 96,49%. L'occupation des places d'hébergement a fortement été impactée par des travaux sur 2 appartements. Afin de garantir la qualité exigée des conditions d'accueil, l'établissement a procédé à des travaux qui ont retardé de plusieurs semaines la mise à disposition des places au SIAO.

L'équipe a également rencontré des difficultés dans le cadre de la sollicitation des associations intermédiaires d'insertion pour des activités de nettoyage/ménage des appartements ; Constat est qu'il était compliqué de trouver des professionnels de ménage compétents et disponibles. Cela a engendré également des délais pour que les appartements soient prêts.

Le taux d'occupation sur le dispositif CHU est de 96,80% et de 95,37% sur le dispositif ALTHO.

Le dispositif CHU a été impacté également par des travaux sur 1 appartement à la suite d'un dégât des eaux important. Par ailleurs, l'établissement a été cette année particulièrement confronté à l'infestation de nuisibles – cafards et punaises de lits sur plusieurs appartements. Ce qui a nécessité des traitements exigeants et des délais supplémentaires dans la mise à disposition des places que ce soit sur le CHU ou sur l'ALTHO.

Par ailleurs, l'ensemble des dispositifs a pu être impacté par les orientations du SIAO, par les délais d'orientation ainsi que les profils repérés et orientés.

En exemple, sur un appartement, Femme + 4 enfants – dispositif insertion – mise à disposition faite le 04.08.2023 – orientation de deux familles qui ont décliné successivement la proposition – Femmes Solidarité accueillera une famille le 11.09.2023 soit 6 semaines plus tard.

L'établissement est mobilisé activement auprès de l'Etat et du SIAO dans l'objectif de travailler à une meilleure adéquation des profils et demandes d'hébergement au regard des places proposées.



140 places réparties sur 41 appartements dans le diffus.

- ⇒ Les T2 et les T3 représentent 73% de nos hébergements.
- ⇒ Les T4 et T5 représentent 17% pouvant accueillir des grandes familles (femmes + 4 enfants, + 5, + 6 enfants)
- ⇒ Les T1 représentent 10% de notre parc locatif.

	T1	T2	T3	T4	T5	TOTAL
CHRS INSERTION	1	2	3	4	1	11
CHU	3	6	8	1		18
AltHo		6	5	1		12
Total	4	14	16	6	1	41

L'offre d'hébergement diversifiée de l'établissement permet de proposer l'accueil de femmes seules ou de familles monoparentales à la typologie variée.

La prestation « appartement individuel » garantit le droit à l'intimité et à la sécurité des femmes et des enfants accueillis. Cette exigence s'inscrit dans la démarche « qualité des hébergements » de l'association et participe au parcours de reconstruction des familles.

L'orientation et l'accueil inconditionnel des ménages chez Femmes Solidarité 91 sont justifiés par le seul critère violences conjugales. Le prérequis pour la femme orientée, avec ou sans enfant, est d'avoir pu faire une demande SIAO au préalable.

Le partenariat avec les communes du territoire d'intervention **(NORD / EST / CENTRE)**

En 2023, l'établissement poursuit son partenariat plus particulièrement avec **les collectivités locales d'Evry-Courcouronnes, Ris-Orangis, Corbeil-Essonnes, Athis-Mons, Brétigny-sur-Orge, Juvisy-Sur-Orge, Viry-Châtillon.**

Cette année, comme Juvisy/Orge, la ville d'Evry-Courcouronnes a mis à disposition de l'Association un appartement T2 dans le diffus sur les places du dispositif d'urgence (CHU) pour l'accueil d'une femme et 2 enfants.

Ce partenariat a permis de renouveler le parc locatif en libérant un appartement vétuste, contribuant à l'exigence de qualité des conditions d'accueil et d'hébergement des personnes hébergées.

Femmes Solidarité est partenaire historiquement des communes de son territoire d'intervention, les accompagnant à leur demande et dans leur réflexion pour agir activement dans la lutte contre les violences conjugales en proposant notamment des places d'hébergement.

L'objectif est de mettre à disposition l'expertise et l'ingénierie spécialisée de l'établissement en intégrant les éléments du secteur dans ses contraintes et exigences, et dans la nécessité d'articuler ces dispositifs dans un schéma départemental d'accueil et d'hébergement cohérent et efficient.

Ce partenariat resserré avec les collectivités, est propice aux échanges et au développement de projets collaboratifs et adaptés en direction des femmes victimes de violences conjugales (formation des agents, mise en place d'ateliers, participation à des forums...).

a. Les admissions

En 2023, 10 ménages ont été admis sur l'établissement, soient 10 femmes et 29 enfants.

	INSERTION	C.H.U.	URGENCE ALTHO
SIAO Insertion	2		
SIAO Urgence		3	4
Orientation en interne			1
Nombre de ménages admis	2	3	5

Avec le seul critère d'entrée "violences conjugales", il existe un enjeu de repérage des situations à l'orientation. **Articuler les compétences des services orienteurs, du SIAO et des associations spécialisées, est indispensable afin de pouvoir mieux coordonner le dispositif et d'assurer les mises en sécurité et les accueils.**

L'orientation des ménages sur les dispositifs s'articule en cohérence avec le SIAO. Les places vacantes sont mises à disposition du **SIAO qui a orienté, pour 2023, 13 femmes victimes de violences conjugales, avec ou sans enfant**, (dont 3 qui ont refusé l'hébergement) vers l'établissement. Il n'y a pas eu d'orientation directe après échange avec le SIAO via le LEAO ou la Fédération Solidarité Femmes.

A cette fin, **l'accueil et l'accompagnement spécialisé des 3 différents Lieux d'Ecoute, d'Accueil et d'Orientation (LEAO) département (Femmes Solidarité91, LEA, Le Relais Paroles de Femmes) est un levier pour mettre en œuvre et rendre effective ces orientations :**

- Un travail d'évaluation du point de vue de la problématique mais aussi de l'ensemble de la situation,
- Un travail sur les violences, essentiel pour renforcer la sécurité et la réassurance des familles et au final, les aider à maintenir l'acte de départ,
- Un travail autour des démarches à engager au plus vite. L'intervention du LEAO assure aux femmes, de pouvoir solliciter à leur rythme un relais fléché et identifié, en toute circonstance avant leur départ concret du domicile.

Focus sur l'aide Universelle d'Urgence

En 2023, sur 10 nouvelles admissions, **8 familles ont été accueillies** sur le CHRS, tout dispositif confondu, **sans ressource**.

Lors d'un départ du domicile en urgence, beaucoup de démarches sont à initier. Les femmes peuvent avoir quitté le domicile, sans papiers, sans ressources, sans vêtements. Cette situation illustre la précarité d'un grand nombre de femmes accueillies, qui peuvent avoir subi des violences plurielles : physiques, psychologiques, administratives et économiques.

Depuis le 01 décembre 2023, les personnes subissant des violences conjugales peuvent bénéficier de l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales. Versée par la CAF, cette nouvelle aide est un soutien financier qui doit permettre à la victime de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences et faire face aux dépenses immédiates liées à des démarches inhérentes aux violences conjugales. Cette aide est conditionnée à une plainte faite au préalable, signalement au procureur de la République ou ordonnance de protection. Ce qui pose la question des femmes qui n'ont pas souhaité porter plainte.

L'établissement s'est saisi de ce dispositif dès sa création, 4 familles ont pu bénéficier de cette aide d'urgence pilotée par la CAF, avant le 31.12.2023.

b. Les personnes hébergées

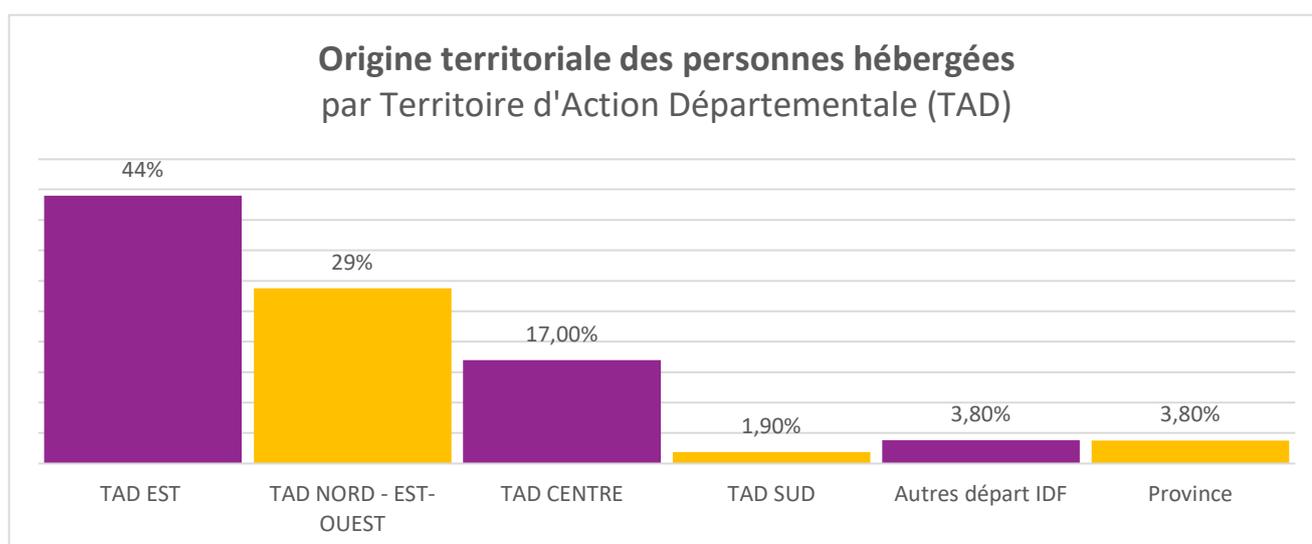
	INSERTION		CHU		ALTHO	
Femmes isolées	1	8 %	3	14 %		
Famille monoparentale + 1 enfant	1	8 %	2	10%		
Famille monoparentale + 2 enfants	2	15 %	7	33 %	10	56 %
Famille monoparentale + 3 enfants	4	31 %	7	33 %	6	33 %
Famille monoparentale + 4 enfants et +	5	38 %	2	10 %	2	11 %
TOTAUX	13		21		18	

En 2023, 52 femmes et 133 enfants ont été accueillis, hébergés et accompagnés.

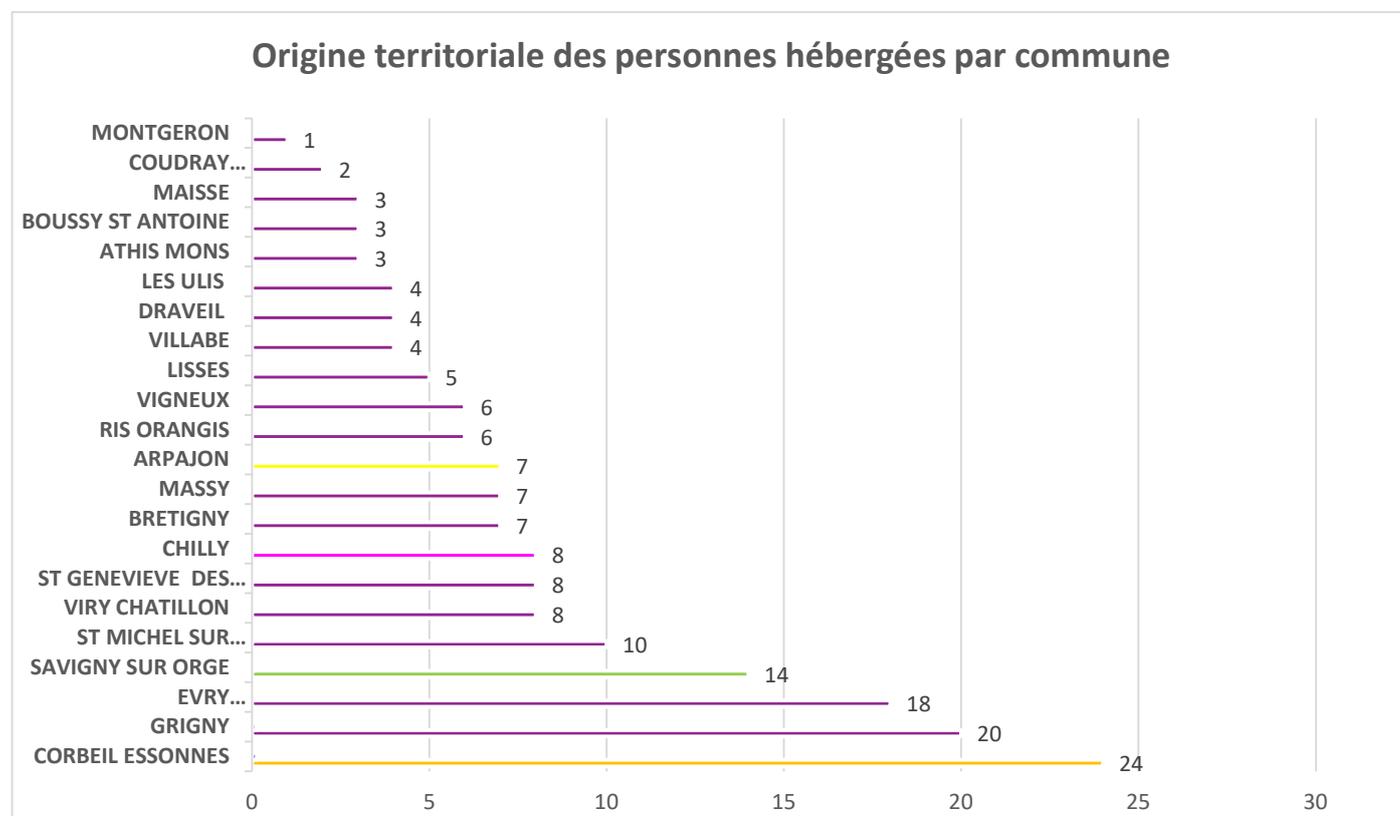
Sur le dispositif insertion, **38%** des familles hébergées ont plus de 3 enfants, contre **11%** sur le dispositif urgence Altho. Les femmes isolées représentent **8%** des ménages hébergés tous dispositifs confondus.

Pour l'ensemble des ménages hébergés, l'établissement veille à assurer la sécurité et la stabilité de l'hébergement, dans un principe de non-abandon et de continuité à travers un cadre d'accompagnement posé répondant aux besoins de chaque situation.

L'établissement a une vigilance à diversifier les accueils, particulièrement en direction des grandes familles dont l'offre d'hébergement adaptée est moins accessible. Ces accueils ont bien sûr un effet direct sur l'âge des fratries dont les aînés sont en majorité adolescent(e)s voire jeunes majeur(e)s. Si notre souhait tend à accueillir un plus grand nombre de femmes isolées et particulièrement des jeunes, il se heurte à la contingence comptable du financement à la place (par personne).



Sur les 52 ménages hébergés en 2023, 71% des personnes hébergées sont issues des TAD (Territoire d'Action Départementale) EST, NORD et CENTRE, correspondant au secteur d'intervention de Femmes Solidarité.

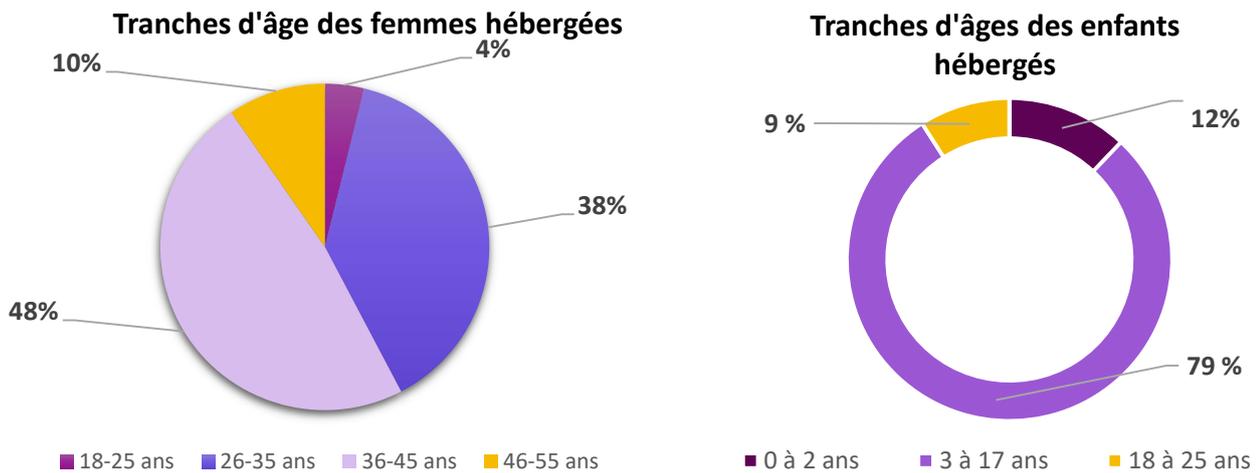


Evry-Courcouronnes, Corbeil-Essonnes, Grigny et Savigny-Sur-Orge sont les villes les plus représentées avec 62% des personnes hébergées.

Ce chiffre est tout à fait cohérent avec la typologie de la population en Essonne.

D'une part, Evry Courcouronnes (66000 hbts), Savigny-Sur-Orge (37 000 hbts), Corbeil-Essonnes (52000 hbts) font partie des villes les plus peuplées de l'Essonne avec Massy (50 000 hbts).

D'autre part, Grigny (27 000 hbts) accueille de nombreux ménages qui cumulent les difficultés. L'observatoire nationale de lutte contre la pauvreté l'a classée en 2020 « ville la plus pauvre de France » avec un taux de pauvreté de 46% contre 14% au niveau national.



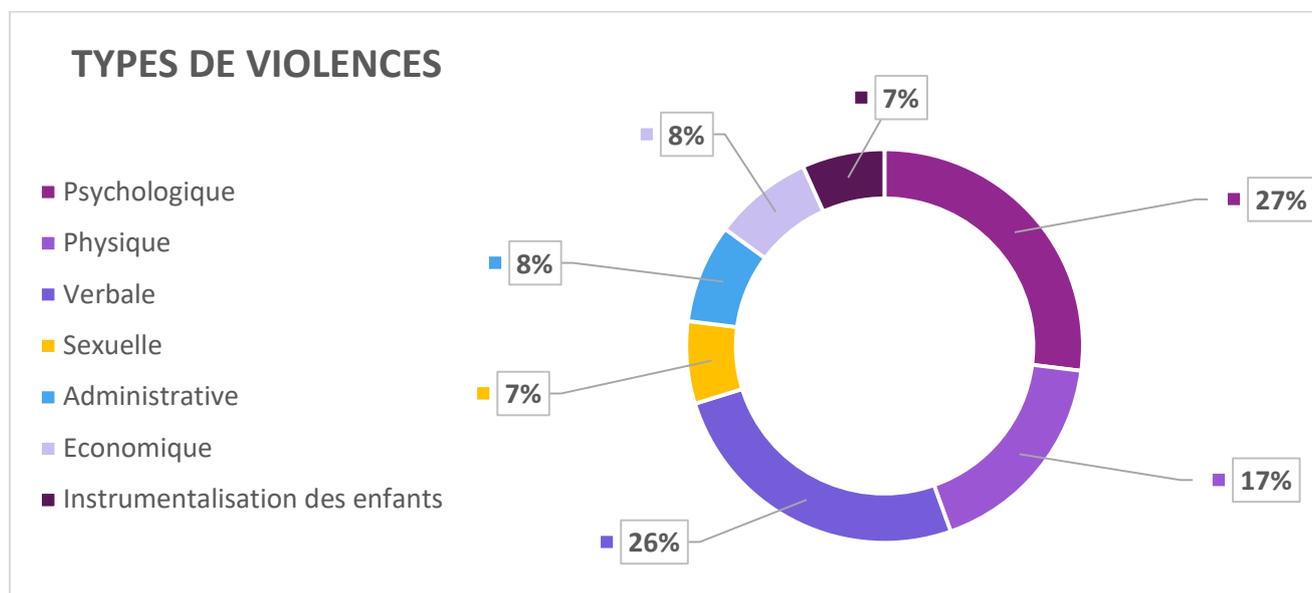
- ⇒ Concernant les femmes, 2 jeunes femmes ont 20 et 25 ans, **38%** ont entre 26-35 ans, **48%** ont entre 36-45 ans et **10%** ont plus de 46 ans.
- ⇒ La tranche d'âge des hébergé.e.s de 3 ans à 17 ans représente **79%** des enfants accueillis. On compte **40** adolescent.e.s de 10 à 17 ans soient **38%** de la population enfants. Les jeunes adultes de 18 à 25 ans hébergé.e.s avec leur mère représentent **9%** des hébergé.e.s.

En 2023, 133 enfants ont été hébergés sur l'établissement (moyenne d'âge 9 ans)

Riche d'une charte de l'enfant intégrée au projet associatif depuis 2010, et d'un livret d'accueil enfant, l'établissement **propose aux enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis un accompagnement au même titre que leurs mères. Ce sont des victimes directes** dont il est essentiel de repérer les effets délétères des violences à tout niveau et de construire des réponses adaptées.

c. L'accompagnement spécialisé

L'accompagnement global proposé, prend en compte la complexité des situations et croise en faisceau les différentes réponses et outils à mettre en œuvre pour et avec les femmes et leurs enfants. Il traite des situations de violences pour chacune dans son parcours. Cela est abordé de façon spécifique en fonction de la temporalité et du cheminement de chaque femme hébergée.



L'accompagnement spécialisé permet d'envisager le processus de reconstruction et d'insertion dans son ensemble, du côté de ce qui a trait à la problématique spécifique des violences conjugales comme de la prise en compte des autres difficultés rencontrées par les familles. Il s'articule résolument dans un maillage partenarial.

Les violences conjugales sont plurielles et se cumulent : psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, administratives, économiques. L'équipe éducative formée à ses questions va proposer d'engager avec chaque dame, si elle le souhaite, un travail sur son histoire, son parcours, la situation d'emprise et de violences pour cheminer et se reconstruire.

Le travail d'accompagnement autour des questions judiciaires s'enclenche dès l'arrivée des familles dans l'institution que ce soit dans des accompagnements (commissariats, ucmj, audiences) comme dans une aide au suivi des plaintes. Incontournable et essentiel, il est mobilisé pour l'ensemble des femmes.

LES PROCÉDURES CIVILES



L'engagement de ces procédures requiert un contexte qui permet à ces femmes de se poser, un accompagnement qui les sécurise en les informant sur leurs droits. Cela leur permet de faire leur choix dans la temporalité qui est la leur. L'enjeu y est très fort. La question des enfants y est centrale.

Ces procédures longues et souvent complexes, impliquent l'acceptation des dossiers d'aide juridictionnelle. Le nombre considérable de dossiers à traiter auprès des tribunaux étire

considérablement le temps des procédures, laissant en suspens des questions essentielles telles que la garde et l'hébergement des enfants.

Le temps moyen pour aboutir de telles procédures est variable, de 9 mois pour les procédures les plus simples à plusieurs années pour les plus longues (divorce pour faute).

Depuis le 1er janvier 2021, des modifications importantes sont entrées en vigueur dans la procédure de divorce contentieux. Objectif : simplifier et accélérer la rupture du mariage.

Pour accompagner les femmes hébergées qui souhaitent engager les démarches de divorce, le réseau partenarial est sollicité, particulièrement, les avocates avec lesquelles nous travaillons dans un engagement et une dynamique partagée.

LES PROCÉDURES PÉNALES

En amont de leur arrivée, une part importante des femmes a posé un acte à l'encontre de leur conjoint - acte au singulier ou au pluriel. Ce constat dit la persistance de la violence dans les histoires de vie des femmes et le parcours souvent long, difficile pour s'en dégager, fuir et rompre avec la violence.

La décision de quitter le domicile conjugal s'accompagne fréquemment d'un acte judiciaire. Elles ont souvent été conseillées et soutenues pour ce faire (assistante sociale, écoute téléphonique...).

Au travers des plaintes et des mains courantes, s'expriment un vécu douloureux mis en mot et une demande de réparation et de protection de la part du tiers public.

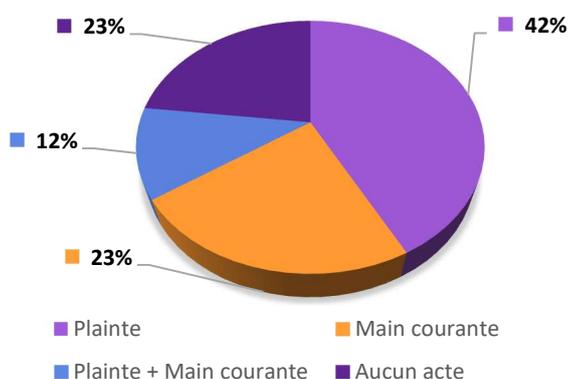
Ces mises en acte s'inscrivent dans le cheminement des femmes à se réinvestir comme sujet.

L'accueil et l'écoute qui leur sont faits dans les commissariats et gendarmeries ainsi que la suite donnée par la justice a des effets majeurs pour les femmes tant du côté du réel que des remaniements psychologiques engendrés.

Les grenelles ont mis l'accent sur l'importance du dépôt de plainte, des outils de facilitation en la matière sont préconisés en direction des professionnel-le-s (grille d'entretien, recueil de plainte pour les forces de l'ordre, formations des professionnel(le)s de terrain...). **L'Etablissement est engagé dans la formation des forces de sécurité du département depuis plus de 20 ans.**

	INSERTION	CHU	ALTHO
Femmes ayant déposé plaintes	54 %	52 %	56 %

Procédures pénales

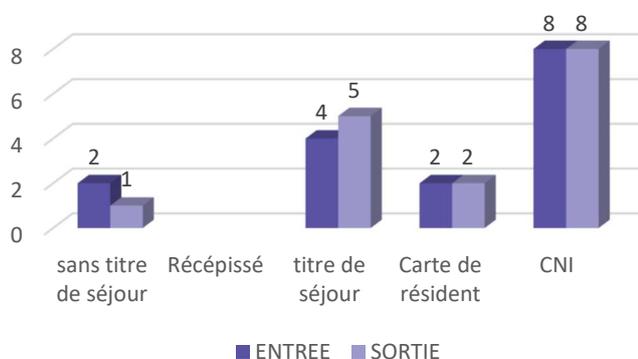


Tous dispositifs confondus :

- 42 % des femmes ont porté plainte à l'encontre de leur conjoint,
- 12 % ont déposé une main courante **ET** une plainte, dont 23 % de main courante exclusivement

L'ACCÈS AUX DROITS

Situation administrative des femmes sorties



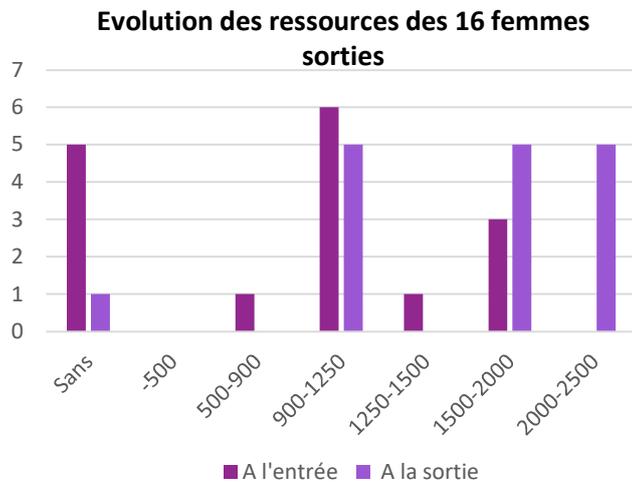
Près de 14 % des femmes sorties du CHRS en 2023 présentaient à leur entrée un statut administratif précaire, déboutées du droit d'asile, sans titre de séjour ou en voie de régularisation (2 adultes sur 14).

Cela ne présume pas des ressources pour ces femmes. La grande majorité des femmes sorties présentait lors de leur orientation sur l'établissement une situation de grande précarité.

⇒ **75 %** vivaient en dessous du seuil de pauvreté.

Pour l'ensemble des femmes hébergées, la question des droits et des ressources a pesé dans la décision de quitter le domicile impactant directement l'insertion, l'autonomie des femmes qui subissent

des violences conjugales (effets d'effondrement psychique, violences administratives et violences économiques exercées, isolement).



De l'entrée à leur sortie, **63%** d'entre elles ont vu leurs ressources augmenter passant au-dessus des 1250€.

Nombre de femmes ont quitté leur pays d'origine après leur mariage consenti ou contraint. L'éloignement d'avec leur famille, le poids culturel et la méconnaissance des modes de vie du pays d'accueil les réduisent d'autant à un isolement absolu et à une profonde vulnérabilité pour réagir à la situation de violences.

La confiscation des papiers et/ou le maintien dans une situation de non droit, redouble l'enfermement subi et ont un effet de barrage de l'identité propre. Les blessures sont profondes et l'accès à un titre de séjour essentiel tant dans la réalité que dans une réparation symbolique.

Un accompagnement à long terme est engagé dès l'arrivée des femmes en lien avec notre réseau partenarial.



Des dispositifs spécifiques permettent un accès parfois facilité pour ces femmes à la régularisation. C'est une procédure qui reste longue et complexe. L'accompagnement social global proposé soutient les femmes accueillies dans l'évolution et la stabilisation de leur niveau de ressources en fonction de leurs besoins et leurs projets (ouvertures de droits, demande d'allocations, recherche d'emploi) afin de garantir dans la durée leur autonomie et leur accès à un logement pérenne et adapté.

Ce travail d'accompagnement global auprès des femmes victimes de violences conjugales vise à les aider à se reconstruire et leur permettre d'engager leurs toutes premières démarches d'insertion professionnelle ou de se projeter dans un emploi adapté à leurs compétences.

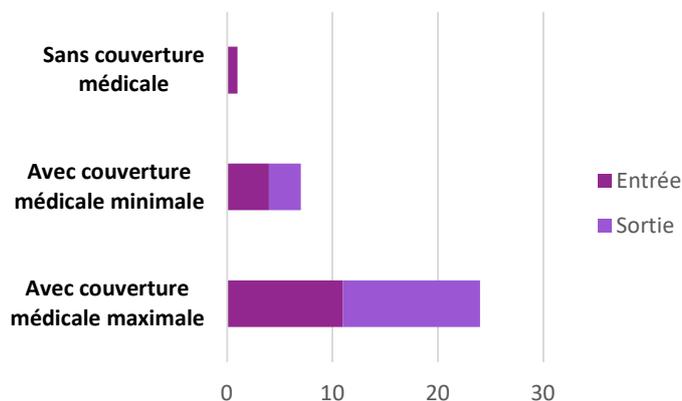
En articulation avec un travail d'étayage, les femmes sont aidées dans :

⇒ La définition d'un projet d'insertion et l'orientation vers les dispositifs et partenaires,

- ⇒ L'accès à des remises à niveau est valorisé, lire et écrire sont d'incontournables outils d'autonomie,
- ⇒ L'accès à des formations qualifiantes est soutenu et mis en perspective dans un projet d'insertion étayé,
- ⇒ L'accès aux ressources étant une priorité dans l'accompagnement engagé, **un soutien institutionnel financier est proposé aux femmes sans ressource dès leur arrivée (en cours de régularisation administrative ou dont les allocations se trouvent bloquées). Ces aides concourent à recouvrir et préserver la dignité des personnes sous forme d'espèces et de tickets services.**

L'ACCÈS À LA SANTÉ

Couverture médicale des 16 femmes sorties



81% des femmes sorties de l'hébergement bénéficiaient avec leurs enfants d'une couverture médicale maximale.

Cela traduit le travail engagé sur la question du soin et de la santé dans sa globalité pour les personnes hébergées.



Les violences conjugales ont des effets désastreux sur la santé physique et mentale des femmes et des enfants, elles s'inscrivent durablement avec un retentissement majeur sur la santé.

L'accès aux soins - physiques et psychologiques - est un impératif auquel l'accompagnement doit répondre très rapidement en termes d'évaluation et d'orientation (médecins généralistes, spécialistes, suivis grossesse, PMI...).

Le principe d'intervention pluridisciplinaire - éducatif et psychologique - engagé auprès des familles hébergées s'inscrit dans cette nécessaire prise en compte de la santé des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants.

LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Du côté des mères :



Les violences conjugales ont des effets d'altération des positions maternelles tant elles maintiennent les femmes dans une position d'emprise, un contexte de terreur. Dans l'après-coup de la séparation, elles sont confrontées à la nécessité de se reconstruire, tant du point de vue matériel que de la fonction parentale dans le réel et le symbolique.

Le travail de soutien à la parentalité intégré à l'accompagnement vise en ce sens à aider les femmes à se resituer dans la parentalité, à retrouver/trouver créativité et compétences, à se réapproprier

sécurité et estime de soi. Dans sa finalité, il doit permettre aux mères et aux enfants de retrouver une place identifiée et singulière.

L'ensemble de l'accompagnement global participe à soutenir la parentalité tant dans l'aide aux démarches du quotidien - scolarisation, suivi scolaire, modes de garde... - que dans un accompagnement à visée éducative ou psychologique.

Du côté des enfants :

Les très nombreux enfants accueillis interpellent l'institution et la position que celle-ci se doit de tenir auprès de leur mère dans un soutien à la parentalité mais aussi dans une prise en compte de leur souffrance et de leurs besoins.

Les enfants incarnent le trait d'union entre leurs parents et se retrouvent très fréquemment au centre d'enjeux où la violence peut continuer à s'exercer, poursuivant frontalement ou insidieusement un travail destructeur qui touche directement la structuration et le bien-être de l'enfant. Le départ du domicile est un bouleversement qui s'accompagne de perte de repères -école, ami(e)s, quartier - et expérience de la précarité - nuitées d'hôtel, hébergement chez un tiers - constituent autant d'épreuves que les enfants surmontent plus ou moins bien.

Des outils spécifiques en direction de l'enfant - livret d'accueil à l'arrivée, consultations psychologiques, écoute spécifique lors des bilans de séjour, mise en œuvre d'ateliers dédiés sont autant de ponctuations mises en place afin de les accompagner au plus près. Le travail de réflexion engagé en équipe se poursuit en continu, il articule éducatif et clinique.

Autres que les actions à visée collective rassemblant les femmes et les enfants, des ateliers spécifiques en direction des femmes sont mis en place et des ateliers réguliers pour les enfants sont proposés tout au long de l'année.

En 2023, 157 personnes (enfants et mères) ont pu participer à des actions dédiées au soutien à la parentalité – des ateliers enfants-parents autour de la culture et des loisirs, la santé (cuisine - nutrition).

	Nombre de séances	Nombre de personnes
Ateliers enfants Soutien à la parentalité	12	157
Dont ateliers culture-loisirs	8	110
Dont ateliers santé – nutrition cuisine	4	47

LES ACTIONS COLLECTIVES

23 ateliers ont été mis en place auprès des personnes hébergées. Cela concerne 78 personnes en cumulé.

L'activité des deux travailleuses sociales de l'établissement s'inscrit de façon transversale dans celle « pôle Qualité des hébergements et actions collectives » de l'Association afin de compléter et d'enrichir l'accueil et l'accompagnement socio-éducatif individualisé assurés par les travailleurs sociaux.

Les responsables « qualité des hébergements et actions collectives » organisent à la mise en œuvre des actions collectives et/ou individuelles afin :

- ⇒ **D'assurer la qualité, la mise en conformité et l'amélioration des lieux d'hébergement** (en lien avec le service technique)
- ⇒ **D'informer et d'accompagner dans les actes de la vie courante** (apprendre à cuisiner, à conserver les aliments.. par exemple) selon les besoins des familles hébergées
- ⇒ **De favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et l'exercice de la citoyenneté via des actions éducatives individuelles ou collectives**

Des réunions et des temps de travail sont organisés par service, par établissement mais aussi pour l'ensemble de l'association afin de proposer des actions transversales et de mutualiser les compétences, les moyens et les outils (centralisation sur un support informatique).

En 2023, les actions éducatives collectives ont pu se redéployer. L'activité avait été impactée fortement d'une part par la période COVID et la vacance d'un des 2 postes. L'équipe éducative a accueilli une nouvelle collègue en juillet 2023. Ce qui a permis de développer les actions collectives et individuelles auprès des familles.

Thématiques	Nombre de séances	Nombre de participants
Prévention des accidents domestiques	4	20
Prévention des dangers des écrans	1	3
Economie d'énergie et tri sélectif	4	20
Ateliers bien-être (avec Innerweel)	1	10
Atelier Formation numérique	3	19
Atelier « bien habiter »	10	6
TOTAL	23	78

Les deux collègues ont également pour mission de garantir la qualité de l'accueil des familles et les bonnes conditions d'hébergement. Pour ce faire, la CESF assure le suivi et la gestion des appartements tant dans leurs besoins d'aménagement, de travaux que sur l'accompagnement des hébergées à l'entretien régulier de leur lieu de vie (organisation d'état des lieux intermédiaires deux fois par an).

Focus sur le projet d'accès au numérique

En 2023, Femmes Solidarité a été retenu par la Fondation L'OREAL, pour mener son projet « d'accès au numérique pour les femmes ».

Ainsi, constat est qu'une majorité des femmes hébergées n'est pas initiée aux usages du numérique. Aujourd'hui ces usages sont au cœur de leurs modes de vies dont les démarches administratives et institutionnelles sont imprégnées. D'autre part, les besoins d'accompagnement des femmes dans leur rôle parental face aux enjeux du numérique qui touchent les enfants de plus en plus jeunes sont très importants.

Pour répondre à ces besoins, Femmes Solidarité a mené ce projet à travers :

>> L'organisation d'ateliers d'accès au numérique – mise à disposition de postes informatiques dans un espace dédié sur l'établissement Femmes Solidarité.

En partenariat avec l'association PIMMS d'EVRY – spécialisée dans l'éducation au numérique. Des ateliers auprès des femmes en lien avec notre équipe éducative ont pu être organisés afin de les accompagner à monter en compétences sur la pratique du numérique (navigation web, pack office...).

>> L'organisation d'ateliers de prévention des risques aux écrans

=> 25 personnes ont pu participer à ces ateliers.

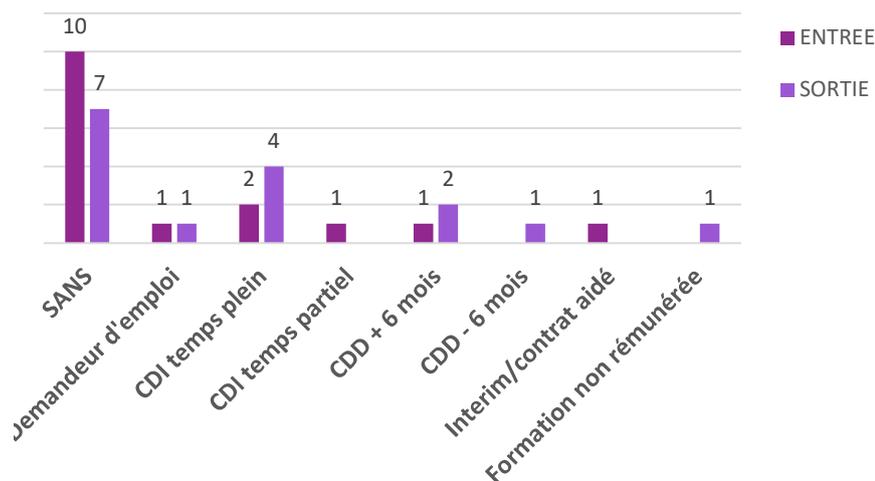
L'ACCÈS À L'EMPLOI

Certaines des femmes victimes de violences conjugales accueillies sont très loin de l'emploi. Elles présentent un faible niveau d'étude ou des diplômes étrangers n'ouvrant pas à une équivalence en France. De plus, beaucoup manquent d'expérience professionnelle - restées au foyer pour élever le ou les enfants, certaines privées de liberté. Les difficultés en matière de modes de garde, administratives pour les personnes étrangères, sont autant d'étapes à franchir pour s'insérer professionnellement.

Pour d'autres, le contexte de violences conjugales les a contraintes à cesser leur activité professionnelle. Le contrôle exercé par l'ex conjoint sur « toute initiative extérieure » dont l'activité professionnelle, parasite, voire, empêche l'évolution professionnelle mais aussi l'inscription dans l'emploi. Enfin, les effets d'épuisement psychique et physique des violences conjugales entraînent pour certaines des arrêts maladie, l'effondrement de l'inscription professionnelle et pour l'ensemble, une fragilisation dans l'accès à l'emploi.

L'accompagnement social vise à trouver pour/avec chacune une stabilité financière (ouverture des droits aux prestations, Allocation Adulte Handicapé), pour certaines une activité professionnelle à temps plein, ou adaptée (ex : temps partiel).

Evolution professionnelle des 16 femmes sorties



Sur les 16 adultes sortis en 2023, 31% étaient en situation d'emploi à l'accueil (dont 60% en CDI).

A leur sortie, 50% des femmes sont en situation d'emploi.

L'accompagnement social vise à soutenir les femmes dans leurs démarches à élaborer, **définir et construire un projet de formation ou professionnel personnalisé**, adapté à leurs compétences et qui s'appuie sur le partenariat avec les organismes compétents (missions locales, Pôle Emploi, Associations).

L'ACCÈS AU LOGEMENT

- ⇒ Au total, 12 ménages soient 48 personnes (12 femmes et 37 enfants) ont été relogés (pour 16 ménages sortis).
- ⇒ Sur ces 12 ménages, 8 femmes avaient un emploi.

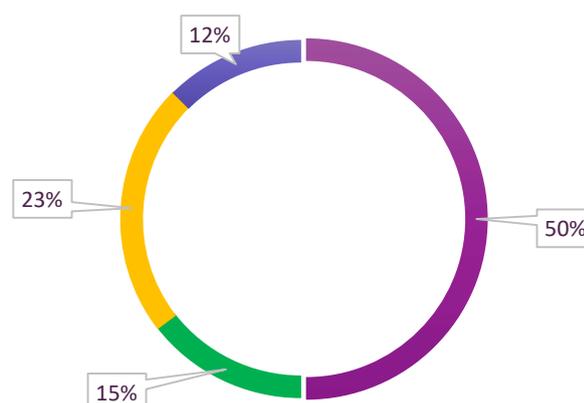


VIA...	Droit commun/Préfecture mal-logés (ACD/SYPLO) + Mairie	DALO	Plateforme PASS LOGEMENT FNSF	PARC PRIVÉ	Ménages	Nb Pers
INSERTION	6 (1 ménage)		3 (1 ménage)	6 (1 ménage)	3	15
C.H.U.	11 (3 ménages)	3 (1 ménage)	5 (1 ménage)		5	19
URG. ALTHO	7 (2 ménages)	4 (1 ménage)	3 (1 ménage)		4	14
TOTAL	24	7	11	6	12	48

Les relogements ont été réalisés en grande majorité dans le parc public et 1 seul en parc privé.

Typologie des relogements

- Droit commun/Préfecture mal-logés (ACD/SYPLO) + Mairie
- DALO
- Plateforme PASS LOGEMENT FNSF
- PARC PRIVÉ



À la suite du dépôt d'une demande de logement social renouvelée annuellement et actualisée régulièrement (sur le Système National d'Enregistrement (SNE) ou auprès d'une mairie), **plusieurs dispositifs prioritaires d'accès au logement pour les sortants d'hébergement prêts au relogement sont mobilisés** :

- Accord Collectif Départemental ;
 - Inscription dans le SYPLO via le SIAO ;
 - Action Logement pour les personnes en activité ;
 - Droit au logement opposable à l'initiative des ménages.
- ⇒ 6 familles soient **50% des personnes relogées** ont été relogées sur les **dispositifs de droit commun** (Syplo, ACD, Mairie...).
 - ⇒ 2 familles soient **15% des personnes relogées** ont été relogées sur le dispositif **DALO**
 - ⇒ 3 familles soient **25% des personnes relogées** ont été relogées via le **dispositif de relogement de la Fédération Nationale Solidarité Femmes**

Un levier important de relogement : La Plateforme Pass'Logement de la Fédération Nationale Solidarité Femmes

L'établissement Femmes Solidarité 91 est membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes qui regroupe en 2023, 80 associations spécialisées réparties sur l'ensemble du territoire français.

La Fédération a mis en œuvre des partenariats auprès de différents bailleurs. Ainsi l'ensemble des associations adhérentes est informé des propositions logement via un outil : **une plateforme dédiée aux relogements en ligne créée pour recenser ces propositions de logements et permettre au référent de positionner une femme accompagnée qui est prête à accéder à un logement autonome.**

Pour ce faire, une présélection est effectuée par la méthode du "scoring" (c'est-à-dire l'attribution de points selon la situation de la femme) pour permettre la sélection d'une seule femme pour une proposition de logement ; donc un seul dossier est présenté au bailleur.

Cette plateforme est un autre levier pour les femmes accompagnées par l'Etablissement pour accéder au relogement. Un référent, l'Etablissement, est chargé d'assurer l'articulation avec la Fédération et participe à des réunions de travail dédiées.

L'accès au logement des femmes s'inscrit dans une dynamique associative et partenariale

Le pôle prospection de l'Association COMMUNAUTE JEUNESSE a été créé en 2020. Il vise à favoriser le relogement des ménages accompagnés prêts au logement en développant des partenariats avec différents bailleurs. Il est composé d'un référent de chaque service d'hébergement.

Au sein de l'équipe de l'établissement Femmes Solidarité 91, la référente a pour mission de soumettre et d'actualiser les dossiers des femmes prêtes au relogement afin de les transmettre à la coordinatrice du pôle. Cette dernière proposera ces dossiers aux bailleurs partenaires afin qu'ils soumettent des propositions logement adaptées aux besoins et aux situations des familles.

L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ – Le CVS

*La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 réaffirme la place prépondérante des personnes accompagnées afin de garantir l'autonomie, la protection des personnes et l'exercice de leur citoyenneté. Pour ce faire, elle institue une forme de participation : **le Conseil de la Vie Sociale**.*

L'Association COMMUNAUTE JEUNESSE a toujours eu à cœur de faire vivre et de faire évoluer cette instance pour en faire un véritable espace d'expression et de participation des personnes accompagnées dans la mise en œuvre de leur accueil.

L'établissement FEMMES SOLIDARITE 91 y participe pleinement, le CVS permettant aux femmes d'exercer leur citoyenneté et de prendre la parole, de débattre, de prendre des initiatives et d'influer sur leur environnement, de revendiquer une qualité de service.

Il s'agit de favoriser et soutenir les échanges autour de :

- La citoyenneté
- La capacité à prendre la parole, à débattre
- Le pouvoir de prendre des initiatives et d'influer sur son environnement
- Le pouvoir de revendiquer une qualité de service.

Cela requiert un fort volontarisme car il existe des difficultés qui peuvent compliquer la mise en œuvre d'un CVS :

- Les personnes sont principalement centrées sur leurs problématiques et projets individuels.
- Leur mobilisation est souvent contrainte par des soucis d'organisation (travail, garde d'enfants, déplacement).
- L'hébergement dans le diffus complexifie l'émergence de préoccupations et mouvements collectifs.

Son sens et son organisation sont ainsi régulièrement interrogés pour garantir sa pérennité. Comme chaque année, en 2023 de nouveaux représentants des résidents (3) et des salariés (4) ont été élus. 2 femmes hébergées de l'établissement Femmes Solidarité sont élues et représentent les familles hébergées en CHRS.

LES FONCTIONS DU PSYCHOLOGUE

Au sein du CHRS, les difficultés de la personne sont envisagées dans une double dynamique considérant l'influence de la santé physique et psychique sur la qualité de l'insertion sociale mais aussi l'influence de l'inscription sociale sur la santé globale. C'est pourquoi **le psychologue et les travailleurs sociaux du CHRS travaillent de concert, dans une complémentarité de leurs actions.**

Son intervention, d'emblée conçue en articulation avec les missions de l'équipe éducative, complète les moyens mis en place pour accompagner au mieux les femmes accueillies et leur(s) enfant(s) dans un processus de réparation personnelle et d'insertion socioprofessionnelle.

Les missions du psychologue se déclinent autour de plusieurs modalités d'intervention :

- **Une écoute clinique et psychothérapeutique auprès des femmes accueillies et de leur(s) enfant(s)**

Toutes les femmes accueillies et leur(s) enfant(s) bénéficient d'un premier entretien avec le psychologue environ 1 mois après leur arrivée. C'est le moment pour lui de se présenter et de faire connaissance avec la famille. Ce premier échange lui permet d'apprécier les relations entre les membres de la famille, d'estimer les besoins et, le cas échéant, de proposer son aide, ce qui peut déboucher sur 3 axes d'intervention :

- Un 1^{er} axe "soutien psychologique et psychothérapie" **en direction de la femme accueillie** pour laquelle il s'agit le plus souvent de comprendre et de se dégager des raisons et mécanismes à l'œuvre dans ce qu'elle a traversé avec son ex-conjoint ;
- Un 2^{ème} axe "prévention/aide à la parentalité" au travers duquel il s'agit de travailler sur les **Interactions mère-enfants** et d'améliorer les compétences de chacun ;
- Un 3^{ème} axe "consultation et psychothérapie" **en direction des enfants et adolescents** qui présentent, par exemple, des troubles psychopathologiques dus aux violences conjugales ou à un climat familial pathogène. La demande initiale peut émaner de la mère, de l'école, de l'éducateur référent ou de l'enfant lui-même.

Données relatives au public reçu :

Sur le plan psychologique, **il n'existe pas de personnalité "type" à priori des victimes de violences conjugales et toute femme peut y être un jour confrontée. En revanche, ces violences génèrent toujours de la souffrance et une baisse de l'estime de soi comme du narcissisme chez la femme.** La gêne, la honte, la culpabilité, la tristesse et la colère sont également souvent évoquées. Quant aux **enfants reçus, ils ont été témoins et victimes des violences conjugales.** En fonction de leur âge, de leurs ressources psychiques et de la qualité des relations psychoaffectives maintenues avec l'un et l'autre parent, ils présentent plus ou moins de symptômes.

Nombre d'entretiens				Nombre de personnes reçues		
Entretiens familiaux	Enfant seul	Femme seule	RDV non honorés	Femmes	Enfants	TOTAL
29	35	22	48	24	48	72
86						

- **Des éclairages psychopathologiques et victimologies, en synergie avec l'équipe éducative**

La fonction institutionnelle du psychologue vise à soutenir l'équipe socio-éducative dans l'accompagnement des personnes en ouvrant la réflexion sur la dimension psychique du sujet dans

ses aspects conscients et inconscients. Il participe à l'élaboration **des stratégies éducatives adaptées aux éléments de personnalité repérés chez la femme accueillie ou ses enfants.**

▪ **Réseau et partenariat**

Lorsque cela s'avère utile, le psychologue rencontre certains partenaires afin de se concerter ou de faire le point par rapport aux personnes suivies conjointement.

d. Les sorties

- ✓ **16 ménages sortis**
- ✓ **62 personnes**
- ✓ **Soit 16 femmes et 46 enfants**



En 2023, 12 ménages sur 16 (12 femmes et 37 enfants) ont été relogés.

	Taux de personnes relogées / sorties	Vers un logement parc public	Vers un logement parc privé
INSERTION	24 % 3 ménages 15 personnes	60 % 2 ménages 9 personnes	40 % 1 ménage 6 personnes
C.H.U.	30.6 % 5 ménages 19 personnes	100 % 5 ménages 19 personnes	- - -
URG. ALTHO	22.4% 4 ménages 14 personnes	100 % 4 ménages 14 personnes	- - -

Sur les 16 ménages sortis,

- ⇒ **12 ménages ont été relogés.** Une femme a pu bénéficier de la procédure de l'éviction du conjoint violent.
- ⇒ **2 familles sont retournées au domicile conjugal.** Ces deux femmes avec leurs enfants avaient intégré le CHRS directement en quittant le domicile, soutenues par des travailleurs sociaux. Malgré le travail engagé par Femmes Solidarité sur les violences, ces femmes ont choisi de retourner au domicile conjugal. Ce qui nous renvoie à la nécessité de prendre en compte de façon singulière la temporalité de chacune, dans leur réflexion et un cheminement très personnel sur leur parcours. Le travail d'écoute et le respect des choix sont essentiels dans ses situations qui pourront recontacter le service quand elles seront prêtes à mener les démarches inhérentes à la situation des violences.
- ⇒ **1 ménage a été orienté vers le CHU St Vincent de Paul.** Madame ne souhaitait plus être hébergée au titre des violences conjugales.

Mouvement interne :

- ⇒ **1 ménage est sorti du dispositif INSERTION** pour intégrer un appartement du **dispositif ALTHO**. Ce changement d'hébergement s'explique par la nécessité d'une mise en sécurité en urgence de Mme et de ses enfants. Le lieu n'était plus

sécurisé et anonyme.

Durée moyenne d'hébergement : 23 mois

Les moyennes d'hébergement sont à pondérer : la durée de séjour de chaque famille indique de la singularité des parcours, elle peut jouer d'écart importants au regard des situations, s'étirer ou s'aboutir promptement.

II. Le LÉAO

Créé fin décembre 2011, le Lieu d'Ecoute, d'Accueil et d'Orientation (LEAO) est référencé parmi les 206 dispositifs recensés sur 99 départements.

Le LEAO a pour objectif de proposer un espace de parole, de réflexion et de décision aux femmes victimes de violences conjugales.

Equipe dédiée : 3 temps plein et 1 mi-temps travailleuses sociales, 1 temps partiel de psychologue de 9 heures hebdomadaires

Interpellé en amont ou dans l'après coup d'une séparation, il est force d'information, de soutien, d'accompagnement, de prévention et d'orientation à l'endroit des femmes victimes de violences conjugales et par effets directs à l'endroit de leurs enfants.

Ce dispositif ne cible pas une tranche d'âge spécifique ni un milieu social particulier, tant la violence conjugale touche un ensemble de catégories. Le seul critère retenu pour ces activités reste celui de la situation de violence et de danger que vivent ou ont vécu ces femmes et par voie directe, leurs enfants.

Le LEAO assure ses missions d'écoute d'accueil et d'orientation sur le territoire du Centre- Nord Essonne. Sur le 91, 3 associations spécialisées interviennent : l'association LEA au Nord-Est, l'association Paroles de femmes/le Relais sur le territoire du Nord-ouest.

Les trois associations travaillent de façon coordonnée pour garantir une qualité d'accueil et d'accompagnement auprès des femmes essonniennes.

CARTOGRAPHIE DES ASSOCIATIONS SPECIALISEES

Toutes trois adhérentes à la Fédération Nationale Solidarité Femmes, nos associations/établissement se rencontrent dans des convictions, missions et valeurs partagées ; ainsi, nos pratiques et activités s'engagent au quotidien et se fondent par une inscription fédérative.

La question du maillage partenarial en Essonne, vaste territoire, est depuis de nombreuses années une thématique et un défi central-e-s pour assurer et garantir aux femmes victimes de violences conjugales et à leurs enfants des réponses de proximité, adaptées à leurs besoins d'accompagnement, d'écoute et de sécurité.



L'intervention est double : Celle du conseil, de l'information et celle du soutien psychologique.

Recouvrer un espace de choix et de décision fait appel à l'information, le conseil et l'écoute mais aussi au discernement et à la réassurance.

Un relai vers l'espace thérapeutique est ainsi toujours possible et soutenu lorsque la situation appelle à cela.

L'évaluation du dispositif se réalise grâce à des outils spécifiques : une base de données et des fiches individuelles renseignées pour chaque appel, chaque accueil et pour tout acte effectué afin de recueillir des données statistiques sur l'activité mais aussi sur le « profil » des femmes et l'aspect contextuel de leurs demandes.

Ce nécessaire recueil d'informations n'est pas toujours aisé dans le cadre de l'Écoute où le propos est précisément d'**écouter la parole des femmes « comme elle vient »**, d'autant que certaines d'entre elles ne nous recontacteront pas dans l'année. En conséquence, lors d'une première écoute, il n'est pas toujours possible de renseigner la fiche écoute dans son intégralité. Nous avons donc choisi de ne retenir que les données particulièrement renseignées de l'Écoute, les femmes suivies sur l'Accueil étant "parfaitement" identifiées.

a. L'écoute

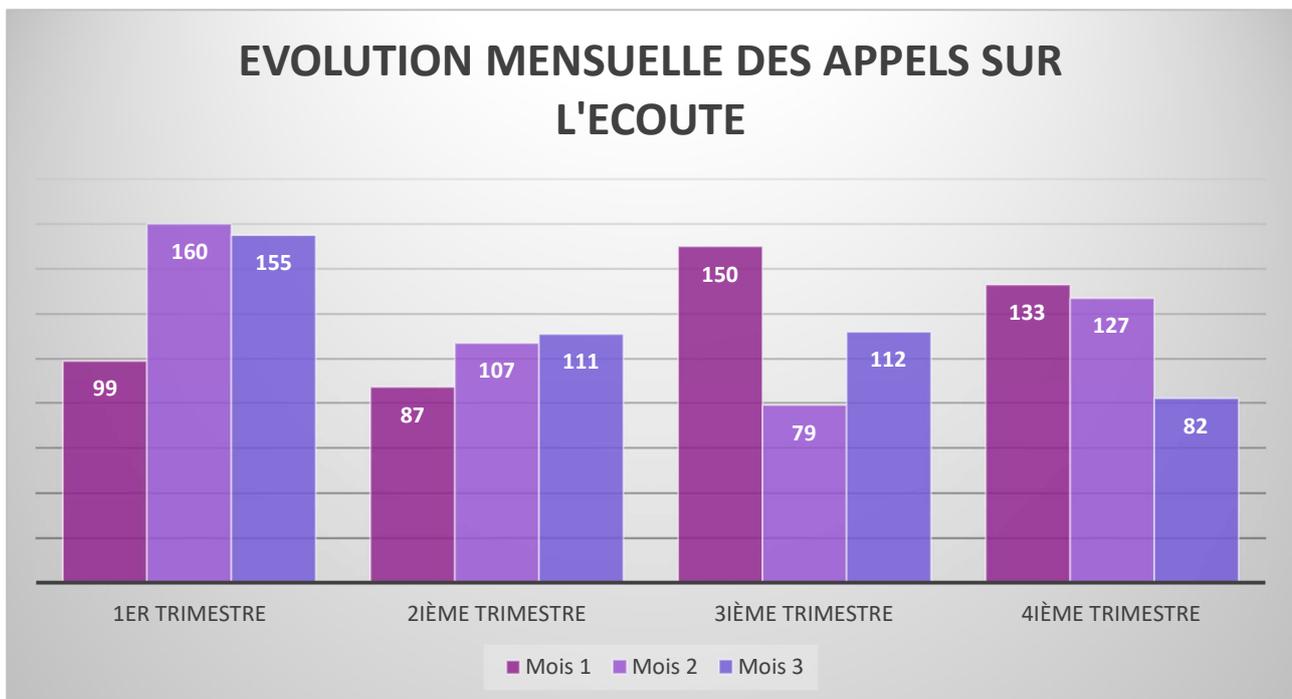
Le téléphone est un outil très adapté pour les femmes victimes de violences conjugales souvent traversées par la honte, la culpabilité et l'emprise. Il répond à un **besoin de mise en contact qui peut préserver l'anonymat** et permet à celles dont la vie est sous surveillance, de se manifester.



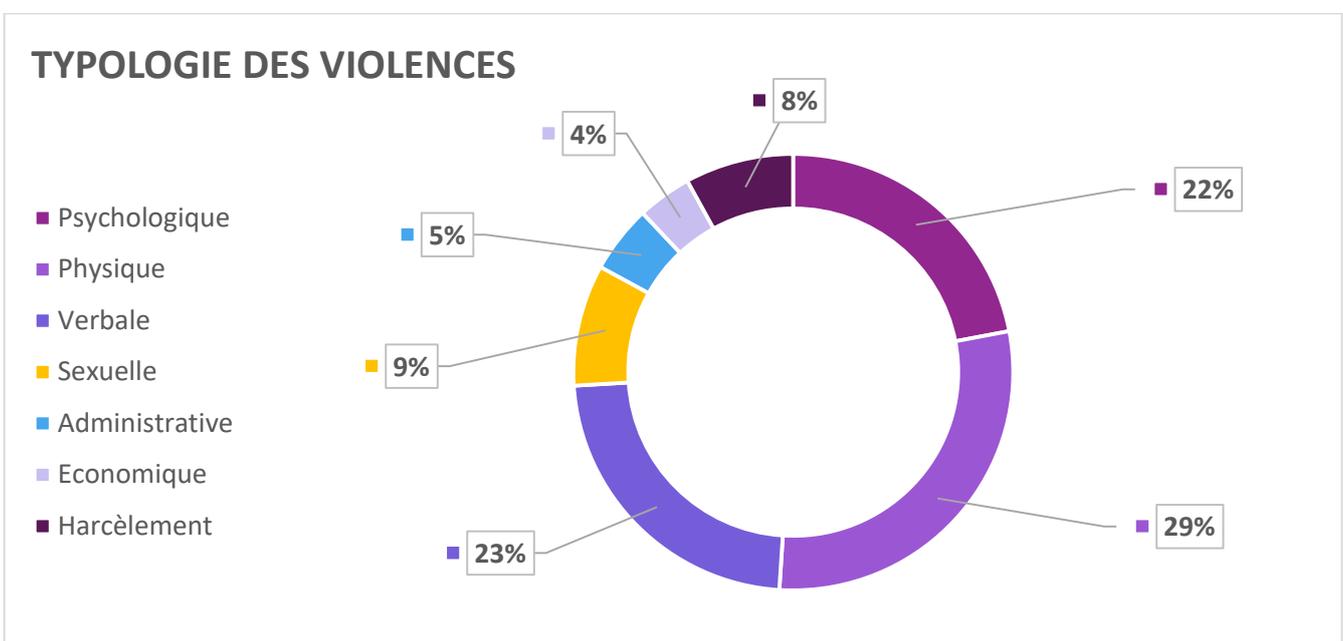
Avec 1377 entretiens dispensés pour 770 femmes écoutées, l'activité d'écoute est en hausse de 33% par rapport à 2022 (1030 entretiens).

Cette hausse de 33% peut s'expliquer par la communication importante réalisée en 2023 par le service auprès des **partenaires du territoire – les communes** - à travers la diffusion de nos outils de communication sur les structures communales de proximité.

⇒ L'objectif est d'informer les femmes dans un **process « d'aller vers »** et de garantir une meilleure visibilité et un meilleur repérage du LEAO sur le territoire.



On constate une baisse de l'activité d'écoute aux mois d'avril – août – décembre. Ce qui peut s'expliquer par les vacances pendant ces mois et la période des fêtes pour la fin d'année. Les femmes sont généralement en famille et peuvent remettre à plus tard les démarches liées à leur situation de violences.



LES FEMMES QUI APPELLENT

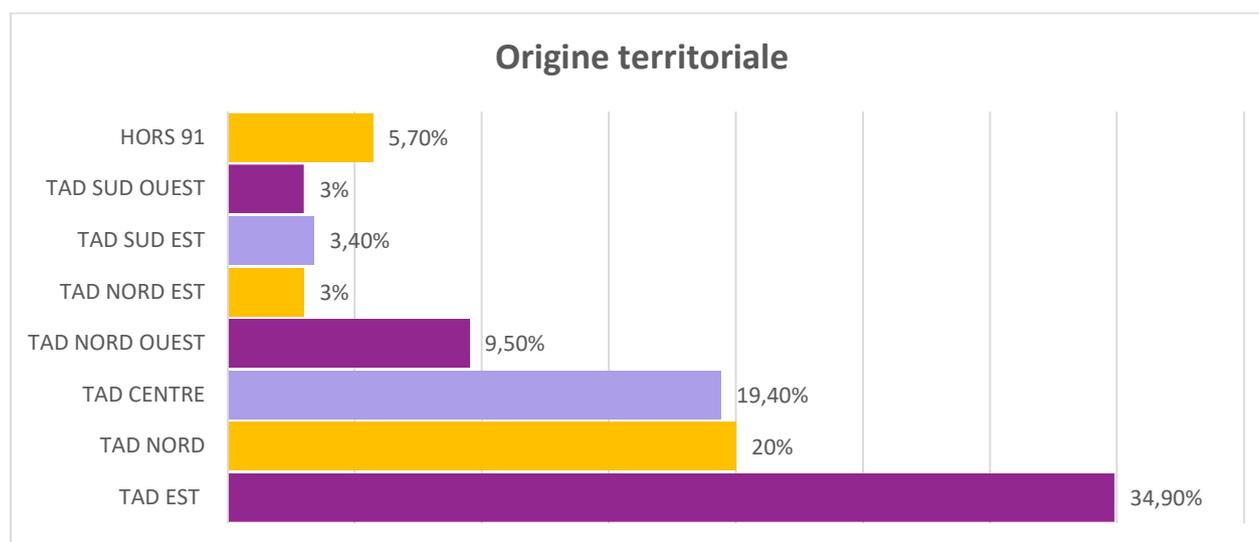
Le premier contact est un temps extrêmement important tant dans l'acte posé par ces femmes que dans l'accueil et l'écoute qui leur sont réservés.

Lors de ce premier appel, un silence est rompu même si fréquemment, la situation de violences vécues n'est pas évoquée comme telle ou fortement banalisée. Cependant, l'appel est dirigé vers un lieu identifié « femmes victimes de violences conjugales » qui de facto, les identifie et engage l'échange sur cette thématique.

Il est alors essentiel de proposer un cadre déontologique qui assure sécurité et bienveillance afin d'engager avec ces femmes un travail autour du contexte de violences et des affects qui s'y rattachent, sans jugement et à leur rythme.

Lors de ce premier contact, la femme est reconnue dans un statut de victime. Aucun travail de reconstruction n'est possible sans cette reconnaissance initiale.

La territorialisation – un meilleur repérage de qui fait quoi au profit des femmes essonniennes



L'activité de Femmes Solidarité est territorialisée. La majeure partie des femmes est originaire du département de l'Essonne. Cette réalité reflète l'importance du « service de proximité » et de son repérage.

Constat est que le dispositif d'écoute téléphonique concentre son activité sur ces territoires principaux :

- **Le TAD EST** (Grigny, Ris-Orangis, Evry Courcouronnes, Corbeil-Essonnes, Bondoufle, Saint Pierre du Perray et autres communes..),
- **Le TAD NORD** (Juvisy-Sur-Orge, Viry-Châtillon, Savigny-Sur-Orge, Athis-Mons, Paray-Vieille-Poste, Morangis..)
- **Le TAD CENTRE** (Brétigny-Sur Orge, Saint-Michel-Sur-Orge, Sainte-Geneviève des Bois, Morsang sur Orge, Fleury-Mérogis, Villemoisson-Sur-Orge, Arpajon, Egly, et autres communes..)

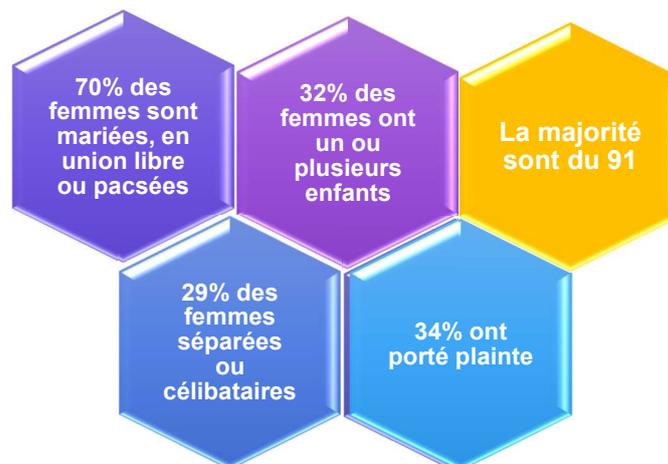
Cela représente 75% de notre activité, fort d'un ancrage territorial historique, depuis 1981 à EVRY-COURCOURONNES. L'établissement a déployé ses dispositifs au sein des communes de son territoire d'intervention.

Depuis de nombreuses années, Femmes Solidarité a développé un partenariat important avec **Evry-Courcouronnes, Corbeil-Essonnes, Ris-Orangis, Grigny, Juvisy-Sur-Orge, Viry-Châtillon, Athis-Mons, Brétigny-Sur-Orge, Saint Michel Sur-Orge, Savigny-Sur-Orge, Marolles-en Urpoix** – se plaçant comme l'interlocuteur de proximité à travers :

- ⇒ **La mise à disposition de l'expertise des professionnel.le.s de Femmes Solidarité** à la demande des collectivités sur la co-construction d'actions à destination des habitants ou agents territoriaux.
- ⇒ **La mobilisation et réflexion sur la mise en œuvre de projets territoriaux** visant l'amélioration du repérage et de la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales sur Ris-Orangis.
- ⇒ **La participation aux CLSP et réseaux partenarial locaux.**

Typologie des femmes sur le dispositif d'écoute

La surreprésentation des femmes avec enfants témoigne de l'irruption des violences ou de son intensification lors de l'arrivée d'un enfant dans le couple et de sa persistance.

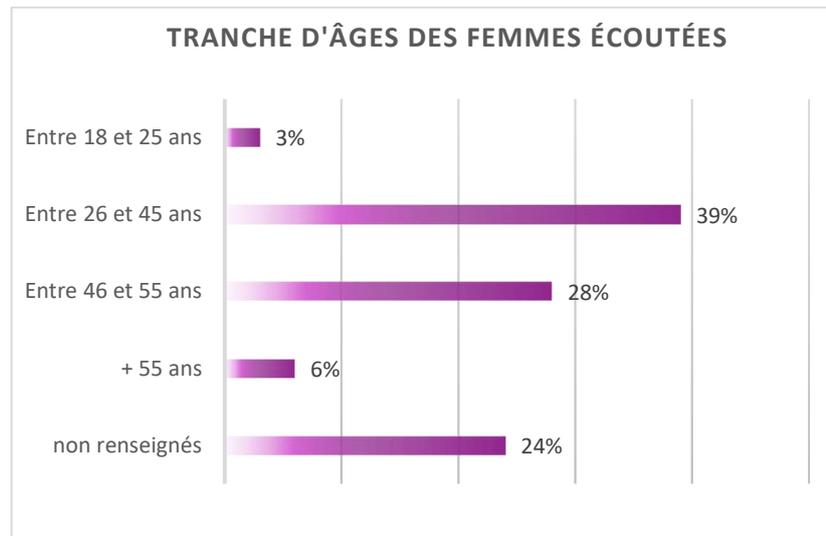


Une population jeune peu représentée :

Seulement **3%** de jeunes femmes se manifestent. Cette tranche d'âge n'est pas épargnée par les violences mais l'accès à un numéro d'Écoute ou à un lieu spécialisé reste plus difficile ou tout du moins, moins adapté au premier abord.

Un travail de terrain auprès des jeunes comme l'utilisation d'outils appropriés à cette tranche d'âge est absolument nécessaire, le travail reste à poursuivre.

De nouveaux dispositifs adaptés au public émergent comme le tchat en ligne éphémère porté par des associations spécialisées partenaires (Comment s'aimer d'En Avant Toutes).



70% sont mariées, pacsées ou en union libre. Pour une grande majorité d'entre elles, la violence s'exerce à l'intérieur du foyer, l'écoute et l'accueil sont souvent les premiers espaces qui leur permettent de rompre leur isolement et sécuriser les conversations.

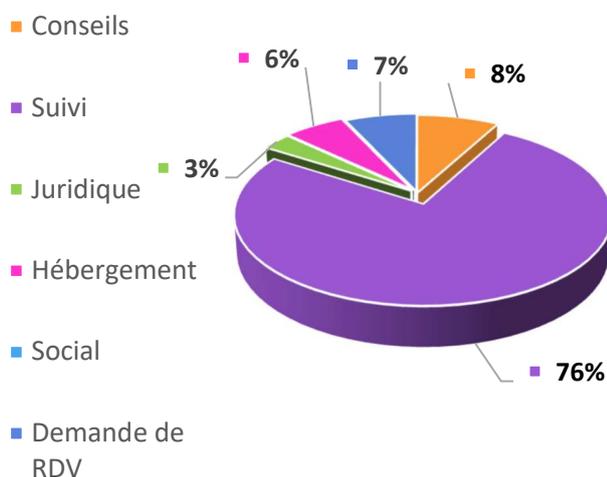
Pour **37%** d'entre elles, les violences physiques ont cessé avec le départ de Monsieur (ordonnance de protection et autres). Ces situations souvent délicates mobilisent angoisses et peurs et la question de la protection des femmes et des enfants est fréquemment posée.

30% des femmes divorcées ou célibataires nous sollicitent dans l'après coup de la séparation, elles demandent essentiellement une aide pour finaliser des démarches d'ordre juridique et judiciaire mais aussi une écoute et/ou un soutien psychologique, les effets des violences conjugales agissent sur du long terme. La séparation ne signe pas pour autant « la résolution » d'un contexte de violence qui se déplace et se joue couramment hors cadre conjugal, particulièrement autour des enfants.

34% de femmes ont déposé plainte en 2023, ce peut être une première plainte ou la réitération d'acte posé précédemment. De l'acte posé à la réponse judiciaire, les délais de réponse ont été raccourcis avec convocation du Mr quasi systématique. La justice tente d'apporter une réponse plus rapide aux victimes : rappel à la loi / stage de responsabilisation, du sursis.

LES DEMANDES

Le motif de la demande s'entend par la première demande évoquée par les femmes lors de ce contact, le ticket d'entrée qui « justifie » l'appel.

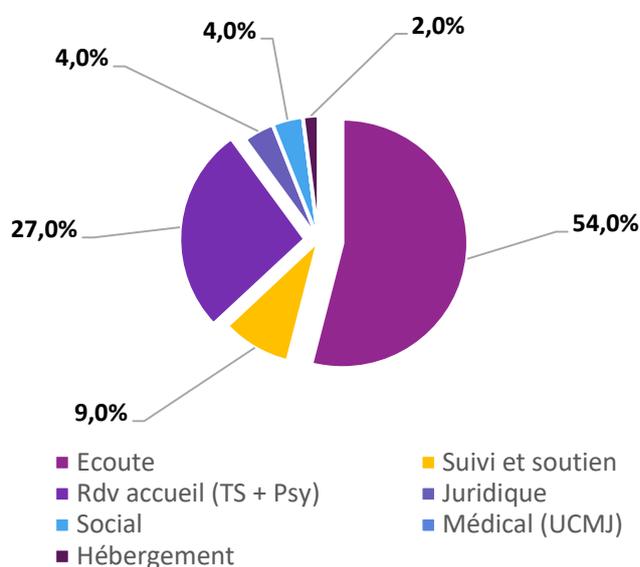


La demande recouvre toujours un double besoin : celui d'être écoutée et reconnue, celui d'être informée et conseillée.

Pour les demandes « de suivi », soit 76% des demandes en 2023, il s'agit du soutien aux femmes qui ont déjà été entendues et pour lesquelles il y a déjà des démarches engagées.

Les réponses et informations proposées par les écoutants-es s'appuient sur la demande initiale puis évoluent avec ce qui est repéré, et évalué, des situations.

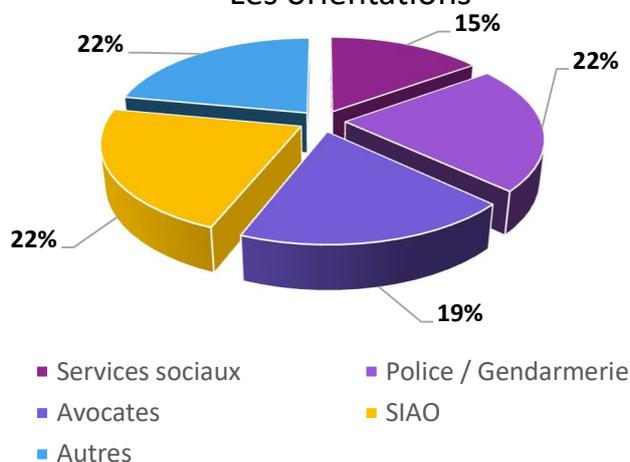
Réponses et informations données



L'écoute constitue un espace ressources autant pour les femmes que pour les professionnels extérieurs qui les accueillent et les accompagnent (besoin de conseils et soutien, tant sur la posture à adopter que sur les réponses à donner).

27% des écoutes ont donné lieu à un rendez-vous avec une travailleuse sociale ou la psychologue.

Les orientations



41% des orientations ont été faites vers le secteur judiciaire. Ce qui indique la prépondérance de ces démarches à réaliser pour les femmes.

L'équipe éducative travaille avec un réseau d'avocat(e)s spécialisées, partenaires privilégiés dans les démarches dédiées aux violences conjugales.

b. L'accueil et l'accompagnement

L'Accueil est notamment articulé à l'écoute téléphonique qui reçoit les femmes dans le cadre de permanences et sur rendez-vous des femmes pour les accompagner dans leurs démarches. L'Accueil et l'accompagnement spécialisé des travailleuses sociales proposés sont complétés de deux prestations : la consultation psychologique et la domiciliation administrative.

L'accueil, non contractualisé, se fonde sur des principes de travail :

- **L'inconditionnalité** – toute femme victime de violences y est accueillie et écoutée

- **Le respect du rythme de la femme** – dans son parcours, son cheminement et les démarches qu'elles souhaitent engager
- **Le libre choix de la femme** – sans jugement et dans la singularité de son histoire

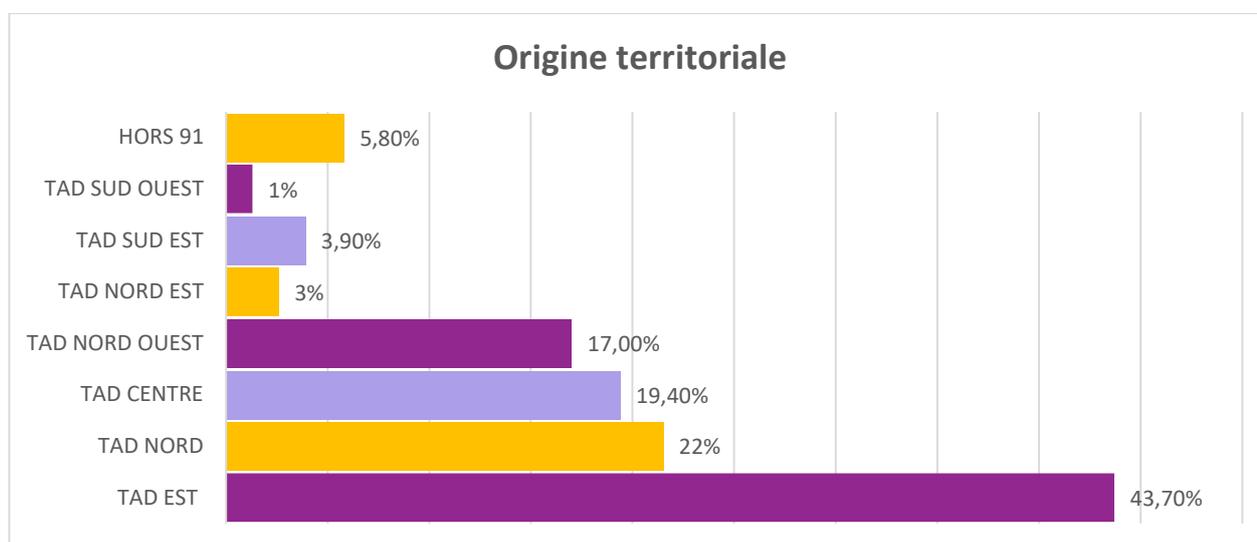


153 femmes ont été ou sont suivies par le LEAO. 164 entretiens dont 20 directement suite à la venue sur site.

On constate une augmentation de 25% des femmes reçues et accompagnées de 2022 à 2023. Cette augmentation est en miroir de l'augmentation constatée sur le dispositif d'écoute téléphonique et résulte du travail important auprès des acteurs territoriaux favorisant un meilleur repérage et orientation des femmes vers le LEAO.

Leur situation appelle à un accompagnement très soutenu. Entretiens, démarches annexes, tenue des dossiers, travail partenarial renforcé, orientation soutenue sont engagés.

LES FEMMES ACCUEILLIES



L'établissement Femmes Solidarité accueille sur RDV et accompagne des femmes essonniennes, pour 85% issues :

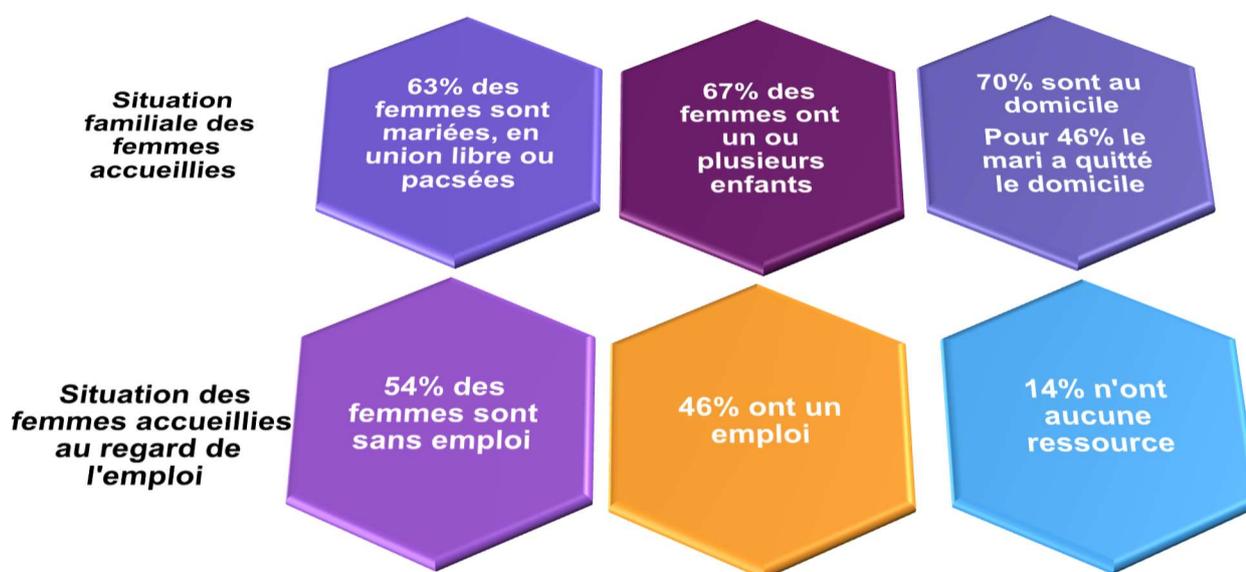
- **Du TAD EST** (Grigny, Ris-Orangis, Evry Courcouronnes, Corbeil-Essonnes, Bondoufle, Saint Pierre du Perray, et autres communes),
- **Du TAD NORD** (Juvisy-Sur-Orge, Viry-Châtillon, Savigny-Sur-Orge, Athis-Mons, Paray-Vieille-Poste, Morangis, et autres communes)

- **Du TAD CENTRE** (Brétigny-Sur Orge, Saint-Michel-Sur-Orge, Sainte-Geneviève des Bois, Morsang sur Orge, Fleury-Mérogis, Villemoisson-Sur-Orge, Arpajon, Egly, et autres communes)

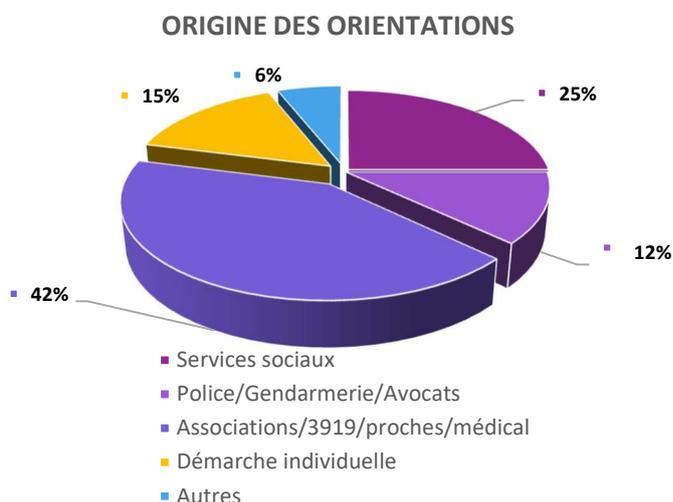
Ces chiffres confirment l'ancrage territorial historique de Femmes Solidarité sur les communes des 3 TAD présentés.

Il est à noter que 17% des femmes sont issues du TAD NORD OUEST qui ne correspond pas à notre territoire direct. L'activité du LEAO a été impactée en 2023 par des vacances de poste – fermeture du dispositif d'écoute téléphonique sur une période. Les femmes ayant besoin d'être reçues ont contacté notre service.

Typologie des femmes accueillies et suivies par le LEAO



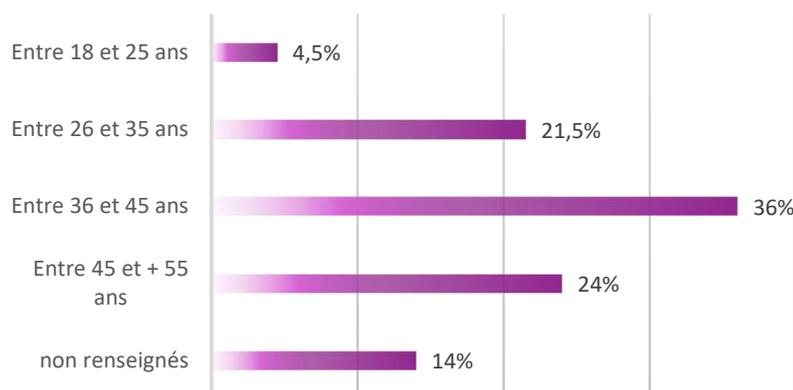
54% des femmes sont sans emploi, ce qui illustre des situations de grande vulnérabilité et précarité, barrière à l'autonomie et l'émancipation des femmes.



37% des orientations reçues par le LEAO ont été faites par les partenaires de la justice (Police-Gendarmerie/avocats) et les services sociaux.

11% des orientations reçues par le LEAO ont été faites par le 39/19.

TRANCHE D'ÂGES DES FEMMES ACCUEILLIES



La majorité des femmes accueillies ont entre 26 et 45 ans.

La part des femmes ayant entre 36 et 45 ans est la plus représentée.

Il reste difficile de toucher les jeunes femmes, la terminologie "violences conjugales" ne semble pas faire écho pour elles. Elles ne se reconnaissent pas dans le terme « conjugalité ».

Les outils "traditionnels" tels que l'Ecoute téléphonique ou le rendez-vous sur la structure, sont peu adaptés. Femmes Solidarité poursuit sa réflexion pour travailler « l'aller vers » et le développement d'outils spécifiques.

EN MATIERE DE PROCEDURES JUDICIAIRES

	Avant avoir sollicité l'accueil	Après avoir sollicité l'accueil
Femmes ayant porté plainte	42 %	37 %
Femmes ayant déposé une main courante	26 %	18 %



37% des femmes ont porté plainte après avoir sollicité l'accueil du LEAO. Ce chiffre était de 24% en 2022.

Selon l'équipe éducative, cette augmentation peut se traduire d'une part par le fait que les femmes appellent plus en amont avant d'avoir entamé des démarches liées aux violences. D'autre part, le dépôt de plainte et traitement par la justice étant plus efficaces, les femmes peuvent être plus favorables à aller déposer plainte.

Ces actes posés (plaintes ; mains-courantes) après avoir sollicité l'accueil traduisent ainsi le travail d'accompagnement à la prise de conscience des faits de violences et la nécessité pour ces femmes d'engager un processus pour être reconnues en tant que victimes.

Depuis août 2021, la législation a évolué, interdisant les mains courantes. Toutefois, dans certains commissariats ou gendarmerie, la main courante est encore prise. Tous les actes concernant les violences conjugales sont judiciarisés, visant un traitement très rapide de ces derniers.

LES ENTRETIENS



Pour les **153 femmes**, **318 entretiens en tout ont eu lieu (pour 333 sollicités)**. **8%** n'ont pas été honorés.

Les absences aux rendez-vous rendent compte d'annulation contextuelle, mais pas seulement. C'est principalement, dans le cadre d'un premier rendez-vous que les femmes « s'absentent ». Ce qui peut traduire pour certaines un renoncement à la démarche. Elles pourront recontacter l'écoute téléphonique ensuite. Le respect de la temporalité de chacune est un enjeu majeur pour les femmes.

Alors qu'en 2022, le nombre d'entretiens était de 338 pour 122 femmes reçues, on constate une baisse du nombre d'entretiens par femme accueillie en 2023 – 318 entretiens pour 153 femmes reçues.

Premier entretien :

Le premier entretien permet une première évaluation de la demande en matière de soutien, d'accompagnement, d'orientation mais surtout s'inscrit dans un registre d'écoute où le contexte de violence est évoqué voir « déposé ou dévoilé ».

Ces entretiens s'inscrivent dans la trajectoire des femmes pour sortir du silence et lever le secret. Ils leur permettent de témoigner des violences et de vérifier auprès d'un tiers repéré que ce qu'elles traversent n'est ni « normal », ni soutenable.

Entretiens de suivi :

Les entretiens de suivi s'attachent à ce qui a trait aux démarches tant dans une dimension administrative que dans la préparation sur le fond et s'inscrivent dans le déroulé de l'histoire de vie des femmes. Le travail engagé en entretien se prolonge en amont et en aval par la préparation de documents, contacts avec les partenaires associés au suivi et surtout, contacts réguliers avec les femmes par mail, téléphone....

DES ACTES ET DES DEMARCHES

- **36** dossiers ou documents ont été menés à bien : **64%** correspondent à des dossiers d'aide juridictionnelle et JAF, **36%** d'attestations.
- Au cours de l'année 2023, dans le cadre de leur suivi, **37%** de femmes ont déposé plainte, **54%** avaient déjà déposé plainte, ou une main courante avant de rencontrer une accueillante,
- **20%** ont été aidées et soutenues dans une démarche liée à une procédure pénale, **44%** pour une procédure civile et **5%** pour une procédure administrative.

Toutes les femmes rencontrées sont informées sur leurs droits en matière de violences conjugales mais également sur tous les droits dont elles ne bénéficieraient pas et auxquels elles peuvent prétendre.

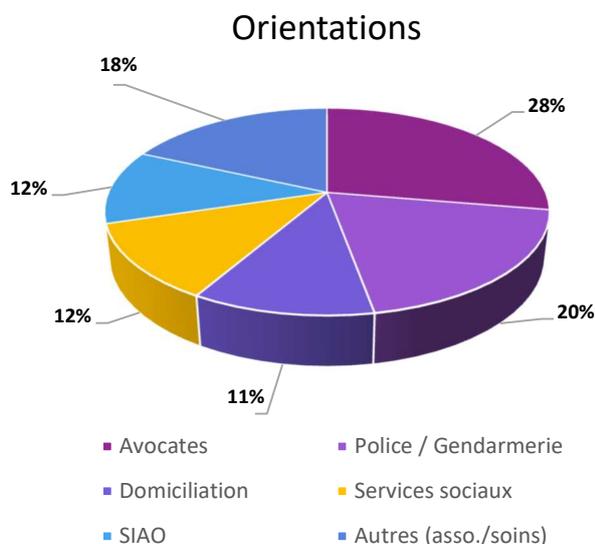
Ce travail d'accompagnement est bien sûr en relation avec les procédures en œuvre dans les situations de violences conjugales et la réactivité dont doit faire preuve les femmes qu'il est essentiel de soutenir.

L'écrit occupe une place importante dans ce dispositif, chaque entretien est retranscrit et formalisé, l'historique des violences traduit avec précision. Beaucoup de femmes demandent la production d'une attestation ou la réactivation d'un suivi des années après leur premier passage.

ORIENTATIONS ET CONTACTS PARTENAIRES

Les situations des femmes victimes de violences conjugales doivent être appréhendées dans leur globalité afin de permettre aux femmes de sortir des violences et d'entamer/de poursuivre un parcours de reconstruction à tout niveau pour elles et leurs enfants.

Les orientations sont proposées après un travail d'évaluation de chaque situation et en écho aux demandes/besoins des femmes.



Le travail en partenariat assure à chaque acteur dans la situation de se repérer et se coordonner. Il permet aux femmes une cohérence d'interventions et constitue pour elles, un solide maillage propre à les aider et les protéger.

Les orientations vers les partenaires de la justice représentent une part importante des orientations.

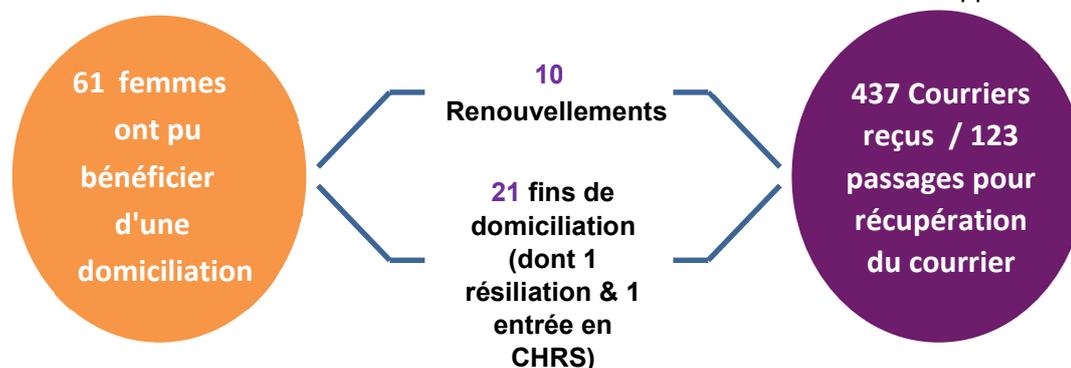
L'équipe éducative travaille de façon étroite avec les professionnels du secteur social (MDS et CCAS).

c. La domiciliation administrative



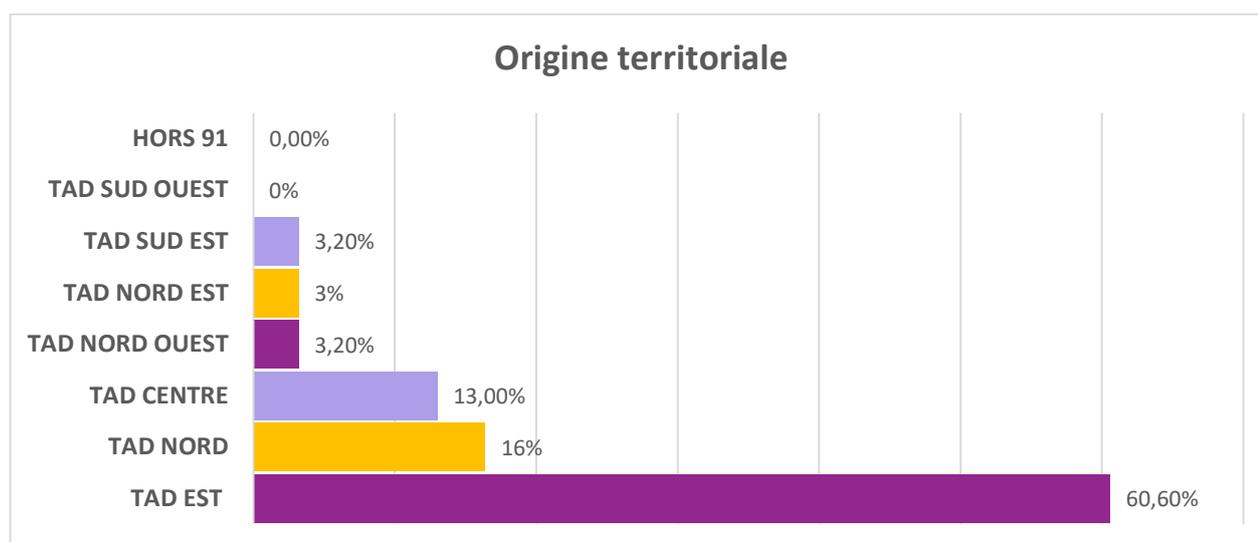
Un agrément pour 60 femmes « hors hébergement »

Les femmes en situation de violences conjugales ne peuvent concrétiser leurs démarches sans une adresse administrative leur permettant de recevoir les documents et courriers relatifs à leur situation en toute sécurité.



La domiciliation s'adresse :

- Aux femmes qui ont quitté le domicile et pour qui une adresse administrative est indispensable,
- A celles qui sont encore au domicile et pour qui, une adresse administrative permet d'engager des démarches en toute sécurité,
- A celles pour qui, protéger leur nouvelle adresse après une séparation est fondamentale.



60% des femmes domiciliées sont issues du TAD EST - l'ancrage de l'établissement au cœur de ce territoire (Grigny, Ris-Orangis, Evry Courcouronnes, Corbeil-Essonnes, Bondoufle, Saint Pierre du Perray et autres communes), montre l'importance de proposer une offre adaptée de proximité aux femmes ayant besoin d'une domiciliation administrative.

Le service de domiciliation s'exerce dans les locaux de l'établissement, il bénéficie de la logistique de domiciliation déjà efficiente pour toutes les familles hébergées au CHRS.

Cette prestation permet à des femmes de prendre contact avec notre structure et de solliciter, dans un deuxième temps, une aide via l'Accueil.

22%, soit 34 femmes domiciliées ont eu accès à cette prestation, en amont ou en aval d'un rendez-vous sur l'Accueil.

d. La consultation psychologique

Nombre de RDV		Nombre de femmes	
Nombre de RDV <u>sollicités</u>	320	Nombre de femmes qui ont <u>sollicité</u> un RDV	77 (dont 66 nouvelles demandes)
Nombre de RDV <u>honorés</u>	236	Nombre de femmes <u>reçues</u>	58 (dont 47 nouvelles)
Nombre de RDV <u>non honorés</u>	84	Nombre de femmes <u>jamais venues</u>	19 (dont 19 nouvelles)

Augmentation de 38% du nombre de femmes reçues en 2023 (58 femmes reçues et suivis contre 42 en 2022). Ce qui conforte l'activité en croissance du LEAO tant sur les rendez vous avec les travailleuses sociales qu'auprès de la psychologue du service dans le cadre de son activité de soutien psychologique.

e. Les actions de formations, sensibilisation et prévention

Sur l'année 2023, 1547 personnes ont bénéficié des actions de formation, de sensibilisation et prévention

Fort de son ancrage partenarial et de son inscription sur le département, l'établissement dispense ces actions sur la question des violences conjugales et l'égalité Femmes-Hommes en Essonne. L'équipe répond à toute sollicitation, prenant en compte combien informer et prévenir sur ces questions relèvent de missions de service public.

Ainsi les actions de prévention, de sensibilisation et de formation, sont réalisées par les travailleurs sociaux ou par les psychologues de l'Etablissement et adressées à des publics très diversifiés (jeunes, professionnels, forces de l'ordre, auteurs...), par le biais de différents modèles d'interventions et d'outils adaptés à la réalité et aux besoins de chaque groupe, et co-construits avec chaque partenaire.

L'expérience des professionnel(le)s en la matière est large et nourrit de la pratique du Lieu d'Ecoute, d'Accueil et d'Orientation et du Centre d'hébergement fléché.

La connaissance des relais et dispositifs est inhérente à l'ensemble des activités et missions, l'accompagnement des femmes et des enfants et s'inscrit dans une incontournable articulation partenariale (associations spécialisées, avocats, services sociaux, forces de l'ordre...).



LES FORMATIONS POLICE – GENDARMERIE

101 professionnels ont été formés en 2023 soient 41 gendarmes, 40 policiers et 20 policiers municipaux.

⇒ Cela représente : 5 sessions police et 4 sessions gendarmerie organisées en 2023.



L'Etablissement dispense sur le département de l'Essonne depuis plus de 30 ans et ce, jusqu'à aujourd'hui, des formations aux professionnels des forces de l'ordre de terrain, gendarmes et policiers. Ces formations s'inscrivent dans la perspective d'assurer aux femmes, une prise en charge plus ajustée de la part des intervenant(e)s par une meilleure évaluation de leurs situations, particulièrement lors d'un dépôt de plainte.

La formation des forces de l'ordre est une orientation forte des préconisations du Grenelle. Elle s'inscrit dans le cadre d'une convention tripartite des associations spécialisées avec l'Etat, la Police et la Gendarmerie.

En 2023, ces formations ont été soutenues par la Région Ile De France, projet piloté par le Centre Hubertine Auclerc, dans le cadre de l'appel à projet « Formation des forces de sécurité en Île-de-France à l'accueil et à l'audition des femmes victimes de violences conjugales ».

SENSIBILISATION/FORMATION DES PROFESSIONNELS-LLES

2023 est une année très dynamique d'un point de vue partenarial marqué par l'ancrage de Femmes Solidarité auprès des acteurs de son territoire d'intervention.

26 sessions¹ de sensibilisation ont été réalisées, à la demande de partenaires – collectivités locales et acteurs associatifs, 126 personnes ont été formées.

	PARTENAIRES	PUBLIC CIBLE	Participants	
			Femmes	Hommes
10 sessions	BRETIGNY SUR ORGE -TAD CENTRE -	Agents de la commune : ASVP, agents administratifs,	31	9
2 Session	EVRY COURCOURONNES -TAD EST-	Police Municipale	4	7
4 Sessions	RIS-ORANGIS -TAD EST-	Police Municipale Services civiques	10	9
4 sessions	VIRY- CHATILLON -TAD EST -	Agents de la commune Partenaires du CLSP	16	1
4 Sessions	SIAO	Professionnels du 115	16	2
2 sessions	VOISINS MALINS	Bénévoles et professionnels	19	2
TOTAUX			96	30
			126	

¹ 1 session = 1 demi-journée

Femmes Solidarité est intervenu dans le cadre de trois conférences partenariales destinées aux professionnels-lles :

- *Conférence sur les cyberviolences - organisée par la Maison de Justice et du Droit de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre le 23.11.23 – 44 professionnels-lles ont participé à cet évènement.*
- *Conférence sur les violences faites aux femmes – chez les jeunes – organisée par la ville d'Evry-Courcouronnes le 21.11.2023 – 38 professionnels-lles ont participé à cet évènement.*
- *Conférence sur les violences faites aux femmes – en situation de handicap – organisée par la ville de Corbeil-Essonnes et le Centre hospitalier Sud francilien le 25.11.23 – 45 participants.*

PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES PRÉVENTION DES VIOLENCES

L'établissement est régulièrement sollicité pour intervenir sur des actions de promotion de l'égalité Femmes/Hommes et la Prévention de la violence.

Le calibrage des actions et les outils d'intervention sont déterminés avec chaque partenaire, en fonction de son cahier des charges, adaptés à la typologie des groupes et aux tranches d'âges. La pluralité des projets réalisées montrent les multiples possibilités sur ce champ d'actions.

En 2023, 463 personnes ont bénéficié de ces interventions.

Dates	Public concerné	Intitulé/Lieu	Ville	Nombre de Participants	
				Femmes	Hommes
08.03.2023	Tout Public	Projection débat - Centre social Le Val	ATHIS MONS	43	1
08.03.2023	Tout public	Projection débat Centre social Michelet	ATHIS MONS	38	7
08.03.2023	Tout public	Théâtre forum – MJC –	RIS ORANGIS	42	48
07.10.2023	Familles	Atelier sur l'égalité Filles-Garçons – Maison de quartier du village	EVRY COURCOURONNES	5	4
17.10.2023	Public FLE	Atelier égalité femmes /hommes- Maison de quartier Grand Vaux	SAVIGNY SUR ORGE	17	1
17 & 25.11.2023	Parents	Café des parents sur le droit des femmes – Centre social du Val	ATHIS MONS	24	4
22.11.2023	Tout public	Stand à l'accueil de mairie avec le CCAS	EVRY COURCOURONNES	53	12
24.11.2023	Tout public	Théâtre forum – théâtre de l'envol	VIRY CHATILLON	100	5
24.11.2023	Parents et enfants	Bus des parents – atelier égalité femmes/Hommes quartier des Epinettes	EVRY COURCOURONNES	16	4
25.11.2023	Tout public	Atelier égalité femmes/Hommes - Maison de quartier Près St Martin	SAVIGNY SUR ORGE	25	/
25.11.2023	Parents	Café des parents – projection débat – centre social du Val	ATHIS MONS	13	1
TOTAUX				376	87
				463	

ACTIONS DE PREVENTION AUPRES DES JEUNES

763 personnes (dont 452 mineur-e-s) ont bénéficié d'actions de prévention et de sensibilisation.

Femmes Solidarité est partenaire des collectivités locales, de l'Education Nationale, des acteurs associatifs du territoire. L'année 2023 a été marquée par un déploiement important des actions de prévention sur le territoire d'intervention de Femmes Solidarité auprès des partenaires dans une dynamique de co-construction.

L'établissement a été soutenu par la politique de la ville et a mené des ateliers au sein des quartiers prioritaires de l'EPT GRAND ORLY SEINE BIEVRE (91) – ce qui a permis de toucher des jeunes et des familles soient **236 personnes**.

Dans ce cadre, des **ateliers auprès d'un public élémentaire** (CP/CE1/CE2/ CM1/CM2), inscrit à l'accompagnement à la scolarité (dispositif CLAS) ont pu s'organiser. Ce type d'intervention dès le plus jeune âge apparaît comme un enjeu majeur dans la transmission du respect de l'autre et la prévention des violences sexistes et sexuelles. L'exposition aux écrans se fait de plus en plus jeune. Les réseaux sociaux sont une porte ouverte pour ces enfants sur la banalisation des violences. Ces actions permettent dès la primaire d'aborder l'égalité filles garçons et de prévenir les violences dans les relations filles et garçons.



Femmes Solidarité a été mobilisé également au sein de plusieurs Lycées – ce qui a permis de sensibiliser **223 élèves** à l'égalité fille/garçon et à la prévention des violences dans les relations filles/garçons.

Chaque action a donné lieu à une **réflexion partagée sur le choix et la pertinence de l'outil pour calibrer au mieux l'intervention** de notre équipe au sein des structures de proximité. Ces outils sont divers : jeu équité toi, photolangage, atelier sur les mots et dessin, jeu des affirmations, projection d'un film et débat, quizz sur l'évolution du droit des femmes, débat mouvant.

Les actions de prévention au cœur du projet de Femmes Solidarité

L'établissement FEMMES SOLIDARITE a toujours été engagé dans la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation auprès d'un public varié. L'objectif pour Femmes Solidarité est d'éduquer, sensibiliser les enfants, adolescents et jeunes adultes à l'égalité femmes/hommes, filles/garçons et lutter contre toutes les formes de violences.

C'est en intervenant auprès des jeunes, que l'on se rend compte de l'impérieux besoin de multiplier les interventions. Leurs réactions, leurs attitudes nous laissent réellement penser qu'il est plus que nécessaire de développer cette partie de nos missions : faire en sorte que les relations filles/garçons soient plus à l'équilibre car certains thèmes provoquent toujours beaucoup de débat : la liberté d'action des femmes en général, l'homophobie...

En tant qu'intervenante, on ne peut pas se poser comme détenteur de la vérité. Il me semble important d'aller vers eux pour qu'ils puissent s'ouvrir à d'autres représentations. Cette activité demande un équilibre entre l'écoute des jeunes et les faire réfléchir, avancer sur leurs représentations.

Antonio GUTERRES, secrétaire général des Nations Unies, a indiqué dans le cadre de la journée internationale pour le droit des femmes 2023, « l'égalité femmes-hommes ne sera pas atteinte avant 300 ans ». Même si la prévention, l'éducation à l'égalité est un travail au quotidien, il est important de pouvoir toucher tous les jeunes, en particulier les plus jeunes et ceux qui n'ont pas accès à d'autres alternatives que celles transmises dans leur éducation. Notre travail est de semer des graines pour prévenir les comportements sexistes. Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain.

Isabelle FAURE, éducatrice spécialisée, en charge des actions de prévention.



ACTIONS DE PREVENTION PUBLIC JEUNES							
DATES	LIEU	VILLE	Nombre participants / sessions				
			Sessions	Femmes	Hommes	Filles mineures	Garçons mineurs
11/18.01, 22.02/29.03	Ecole de la 2è chance	RIS-ORANGIS	4	14	19	1	35
08/03/2023	Université Evry - Saclay	EVRY	1	15	15		
9 et 10.03	PERISCOLAIRE CP/CE1/CE2	JUVISY/O	2			12	10
13 et 14.03.2023	PERISCOLAIRE CM1/CM2	JUVISY/O	1			10	8
16/03/2023	Association ALJT (FOYER JEUNES TRAVAILLEURS)	JUVISY/O	1	1	4		
28 et 30 mars	Lycée Truffaut Terminale STMG & Générale	BONDOUFLE	3	92	61		
20/04/2023	Lycée Belmondo –	ARPAJON	1	10	5		
13 et 14 Nov.	Forum Santé	ATHIS-MONS	3			155	95
23/11/2023	Lycée Pierre Mendès France	RIS-ORANGIS	1			4	51
28/11/2023	Mission locale Nord Essonne	JUVISY/O	1	1	2	1	
29/11/2023	Université Evry-Saclay	EVRY	1	20	20		
30/11/2023	Mission locale Nord Essonne	SAVIGNY/O	2	20	6	17	12
02/12/2023	Espace Brel-Brassens	EVRY	1	6		15	
05 et 07.12 12 et 14 ;12	CLAS Grand Vaux (CP-CE1-CE2)	SAVIGNY/O	4			15	11
TOTAUX				179	132	230	222
						763	

VIFS REMERCIEMENTS AU CLUB INNER WHEEL et AU GROUPE ETAM

En 2023, Femmes Solidarité a bénéficié une nouvelle fois d'un partenariat avec **LE CLUB INNER WHEEL – district 66** qui regroupe des entrepreneuses essonniennes. Elles ont offert le 16 décembre 2023 des paniers bien-être (produits de beauté, livres) aux femmes accueillies sur le dispositif d'hébergement temporaire.

Les femmes accueillies et accompagnées par Femmes Solidarité ont bénéficié également de dons en vêtements – lingerie et autres pièces de la part du **GROUPE ETAM**. Ces dons ont été très utiles aux femmes.

Toute l'équipe les remercie encore vivement pour ces deux initiatives qui ont été très appréciées par les femmes soutenues par Femmes Solidarité.

